

Le Premier secrétaire de l'USFP s'entretient avec une délégation de la Coalition marocaine contre la peine de mort

Driss Lachgar : Nous ne nous engagerons dans aucun projet de Code pénal qui ne stipulerait pas l'annulation de la peine capitale

Page 3

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9075

Vendredi 24 Juillet 2020

Se déplacer de et vers Tanger Une vraie gageure

La crainte d'une dissémination incontrôlée du virus donne un goût particulier à l'Aïd dans la ville du Détroit

Conférence de presse



Le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, tient aujourd'hui 24 juillet à 10h une conférence de presse au siège du Parlement.

Il convient de souligner que la Chambre des représentants a tenu hier une séance plénière consacrée à la clôture de la deuxième session législative au titre de l'actuelle année législative.

Le confinement a trop pesé sur le pouvoir d'achat
Bien de ménages ont dû se passer de produits alimentaires de première nécessité pourtant



Page 2



Page 3



Le confinement a trop pesé sur le pouvoir d'achat

Bien de ménages ont dû se passer de produits alimentaires de première nécessité pourtant



Dix produits de base ont concentré les effets de Covid-19 sur les dépenses alimentaires des ménages marocains. Cette observation faite par le Haut-commissariat au plan, pendant le confinement sanitaire, concerne la farine et céréales, les légumes, les fruits, les légumineuses, les viandes rouges, les viandes blanches, les poissons, le lait et produits laitiers, les huiles et, enfin, le sucre.

Réduction des dépenses alimentaires

D'après les résultats de l'enquête du HCP inclus dans le 2ème panel sur l'impact du coronavirus sur la situation économique, sociale et psychologique des ménages, 3 ménages sur 10 (30%) ont gardé le même niveau de dépenses pour l'ensemble de ces 10 produits. Pour un ménage sur 5 (19,6%), le niveau de dépenses a connu une hausse pour au moins un de ces 10 produits et une baisse pour plus d'un ménage sur 2 (55%). Plus de 3 ménages sur 10 (31,2%) ont réduit leurs dépenses allouées aux fruits et plus d'un ménage sur 4 aux viandes rouges (28,3%) et au poisson (27,8%). En outre, 20,8% des ménages ont vu leurs dépenses en achat de viandes blanches baisser, 19,5% celles des légumes, 18,7% de la farine et céréales et 16,4% des légumineuses. La réduction des dépenses a quant à elle été moins consistante pour le lait et produits laitiers (13,1%), pour les huiles (9,2%) et pour le sucre (8,2%).

Les ménages ruraux ont été plus touchés par la baisse des dépenses alimentaires que les citadins, en particulier pour certains produits. Les écarts sont de 8,3 points pour les légumes (25,2% parmi les ruraux contre 16,9% parmi les citadins), de 7,5 points pour les fruits (36,4% contre 28,9%), de 6,4 points pour les farines et céréales (23,1% contre 16,7%), de 6 points pour les légumineuses (20,5% contre 14,5%), de 5,1 points pour les viandes blanches (24,3% contre 19,2%), de 3,9 points pour les poissons (30,5% contre 26,6%), de 3,5 points pour les viandes rouges (30,7% contre 27,2%), de 3,8 points pour les huiles (11,8% contre 8%), de 3,3 points pour le sucre (10,5% contre 7,2%) et, enfin, de 1,8 point pour le lait et produits laitiers (14,3% contre 12,5%).

S'agissant des baisses les plus fortes, elles ont été

enregistrées parmi les 20% des ménages les plus pauvres. 40,4% d'entre ces derniers ont déclaré avoir réduit leurs dépenses d'acquisition des fruits, contre 15,5% parmi les 20% les plus aisés. Concernant les autres produits alimentaires, ces proportions sont de 32,8% contre 22% pour les viandes rouges, de 32,2% contre 20,5% pour les poissons, de 28,8% contre 10,8% pour les viandes blanches, de 27,6% contre 7,7% pour les farines et céréales, de 27,3% contre 9,4% pour les légumes, de 25,3% contre 9% pour les légumineuses et, enfin, de 18,4% contre 8,8% pour le lait et produits laitiers.

Le manque de ressources financières en cause

Si les dépenses alimentaires ont baissé, c'est bien évidemment à cause du manque de ressources financières. C'est en tout cas ce qu'ont déclaré 27% des ménages marocains. Cette proportion est de 23% pour les viandes rouges, 18% pour les viandes blanches, 17% pour les légumes, 16% pour la farine et céréales, 16% pour les poissons, 12% pour le lait et produits laitiers, 11% pour les légumineuses, 7% pour les huiles et 7% pour le sucre. En revanche, la baisse des dépenses allouées aux poissons est attribuée à l'insuffisance de l'offre selon 5% des ménages marocains et à l'augmentation des prix (5%).

Pour sa part, le recul des dépenses des fruits a pour cause, entre autres, l'augmentation des prix selon 3% des ménages (2% en milieu urbain et 5% en milieu rural). Cette proportion est de 1% pour les légumes (3% en milieu rural et 0,5% en milieu urbain). A contrario, le recul des dépenses des légumineuses est un choix délibéré de 3% des ménages interrogés (3% en milieu urbain et 2% en milieu rural).

Au cours du mois prochain, la tendance ne risque pas de s'inverser. 82% des ménages ayant réduit leurs dépenses alimentaires s'attendent à une continuation de cette baisse. Cette perception est certaine pour 24% des ménages et probable pour 58%. Ces proportions sont respectivement de 80%, 26% et 54% en milieu urbain et de 85%, 20% et 65% en milieu rural. Ladite perception négative va de 75% pour les poissons, 19% certainement et 56% probablement, à 78% pour les viandes rouges et les fruits, 21% certainement et 57% probablement, à 87% pour les huiles, 28% certainement et 59% pro-

blement, et à 88% pour le sucre, 29% certainement et 59% probablement. En revanche, 6,5% des ménages ayant réduit leurs dépenses alimentaires s'attendent à une hausse de ces dépenses au cours du mois prochain, 7% en milieu urbain et 5,8% en milieu rural.

Des engagements financiers moyennement respectés

Toujours selon le Haut-commissariat au plan, les frais de scolarité et les crédits de consommation sont les engagements les moins honorés. Le loyer et la dette auprès de l'épicier les plus négociés. Et enfin les crédits de logement les plus respectés. Ainsi parmi les 6,7% de ménages ayant contracté un crédit bancaire pour l'acquisition de logement, plus de la moitié (52,4%) ont payé, sans difficulté, leurs traites, 14,9% avec difficulté, 11,1% ont négocié le report des échéances alors que 21,6% n'ont pas pu honorer leurs engagements.

S'agissant des crédits de consommation, parmi les 9,2% de ménages ayant contracté un crédit de consommation, 37,6% ont réussi à respecter les échéances sans difficulté (43,6% en milieu urbain et 20,6% en milieu rural), 16% avec difficulté, 17,9% sont arrivés à un compromis avec les institutions de crédit alors que 28,5% étaient incapables de payer leurs traites. En ce qui concerne les 11% de ménages ayant des membres scolarisés dans le secteur privé, 34,5% n'ont pas pu s'acquitter de leurs frais de scolarité 30,9% les ont payés sans difficulté, 14,2% avec difficulté et 20,4% en ont payé une partie et ont réussi à négocier des facilités pour les montants restants.

Par ailleurs, sur le cinquième (20,3%) de ménages locataires, un quart (26%) n'a pas pu payer le loyer et un cinquième (21,3%) a réussi à négocier un ré-échelonnement. Un peu moins du quart (23,7%) a honoré ses engagements en payant le loyer mais non sans éprouver de grandes difficultés. Les redevances d'eau et d'électricité ont été payées sans difficulté par 39,7% des ménages et avec difficulté par 26,9%, tandis que le quart (25,5%) n'a pas pu s'en acquitter dont 26,7% parmi les citadins et 22,6% parmi les ruraux. Les 7,9% restants ont négocié des facilités de paiement.

20% des ménages ayant une dette auprès des épiciers suite à l'acquisition, à crédit, de biens de consommation, n'ont pu honorer leurs dettes, 21,4% en milieu urbain et 16,8% en milieu rural. 24% les ont payés sans difficulté, 22,3% avec difficulté et 33,9% ont pu négocier des facilités de paiement.

Parmi les 48,6% de ménages concernés par des consultations, des suivis médicaux ou des traitements réguliers (51% des citadins et 43,4% des ruraux), 17,5% n'ont pas pu couvrir leurs frais (14,3% urbains et 26% ruraux), 39,5% les ont payés difficilement (37,7% urbains et 44,3% ruraux) et 3,2% ont réussi à obtenir des facilités de paiement.

A l'avenir, et notamment au cours des trois prochains mois, 81,4% des ménages prévoient de payer leurs redevances d'eau et d'électricité contre 66,6% pendant le confinement ; 69,2% contre 52% pour le loyer ; 69,5% contre 53,6% pour les crédits de consommation ; 61,7% contre 46,4% pour les dettes contractées auprès des épiciers et 57,2% contre 45,2% pour les frais de scolarité. Ces prévisions demeurent modestes pour d'autres engagements tels que les crédits d'habitat, 70,6% contre 67%, et les frais médicaux, 83,8% contre 79,2%.

C.E.

Le Premier secrétaire de l'USFP s'entretient avec une délégation de la Coalition marocaine contre la peine de mort

Driss Lachguar : Nous ne nous engagerons dans aucun projet de Code pénal qui ne stipulerait pas l'annulation de la peine capitale

« Notre seul aujourd'hui pour ce qui est du projet de Code pénal est soit l'annulation de la sanction de la peine de mort et la consolidation des droits et des libertés, soit de ne s'engager dans aucun projet ne stipulant pas cela ».

Cet engagement a été annoncé par le Premier secrétaire de l'USFP lors de l'entrevue accordée, vendredi, à une délégation de la Coalition marocaine contre la peine de mort, présidée par Maître Abderrahim El Jamaï.

Driss Lachguar a estimé que la requête de l'annulation de la peine de mort doit unifier tous les militants des droits de l'Homme. Cette action fait partie intégrante de la bataille de la modernité, de la démocratie, des valeurs et de l'égalité. Le droit à la vie.

Le Premier secrétaire a rappelé que l'on a grand besoin aujourd'hui d'un large front pour l'édification d'un Maroc des droits de l'Homme. Et d'ajouter que l'USFP, avec ses organes et ses deux Groupes parlementaires, soutient la revendication de la Coalition, et met au service de celle-ci tous ses moyens législatifs.

Driss Lachguar a appelé à la nécessité de créer des réseaux as-

sociatifs devant renforcer les réseaux œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme pour l'annulation de la peine capitale, comme les réseaux des artistes, des poètes, des jeunes, des ouvriers, des femmes, des étudiants...

Pour sa part, Maître Abderrahim El Jamaï a présenté un exposé dans lequel il a mis l'accent sur l'action de la Coalition marocaine contre la peine de mort, saluant par là même les initiatives de soutien de l'USFP et ses organes de presse.

Il a présenté un mémorandum sur « les forces politiques vives marocaines unies avec nous en vue d'annuler la peine de mort en application des dispositions de la Constitution et du droit à la vie pour un Code pénal marocain humaniste, une position diplomatique et politique remarquable digne du Maroc sur le plan régional ».

Pour sa part, Nezha Skali a souligné, lors de son intervention, la nécessité d'intensifier les efforts pour abolir complètement la peine de mort de la législation marocaine.

La délégation de la coalition comprenait Maître Ahdaf Mohamed, coordonnateur du réseau des avocats, Mustapha Laraki, coordonnateur du réseau des



journalistes, Hakima Ohajou, membre du Bureau, Nezha Skali, coordonnatrice du réseau des parlementaires, en plus de la parlementaire Hayat Boufrachen.

Le Premier secrétaire a, par ailleurs, souligné que l'USFP s'est impliquée activement dans la revendication du droit à la vie, à travers une proposition pour son groupe parlementaire et le travail

collectif avec toutes les forces de soutien. Il a également rappelé la position du parti concernant l'actuel projet de Code pénal et qui appelle à une révision radicale de ce projet, tout en y incluant l'abolition définitive de la peine de mort. A la fin de la réunion, le Premier secrétaire a tenu à aviser les membres de la coalition qu'il informerait la direction du

parti du contenu de la réunion et du mémorandum qui lui a été présenté. Cela devra être suivi de séances de travail pour l'opérationnalisation des efforts destinés à garantir le droit à la vie.

Il est enfin à souligner que le membre du Bureau politique Fatima Sedass a pris part à cette rencontre.

H.T

Se déplacer de et vers Tanger Une vraie gageure

La crainte d'une dissémination incontrôlée du virus donne un goût particulier à l'Aïd dans la ville du Détroit

Remise sous cloche il y a près de 10 jours, la ville de Tanger continue de cristalliser les craintes des autorités sanitaires. Preuve en est, l'interdiction de quitter la ville pour l'Aïd Al Adha. En partant du principe que l'autorisation professionnelle représente l'unique moyen de se déplacer hors Tanger, le wali a informé les entreprises de la région qu'il leur est strictement interdit d'accorder lesdites autorisations lors d'une réunion à laquelle ont participé les associations professionnelles, les autorités locales, les organismes sociaux, la Chambre de commerce, d'industrie et de services et Amendis. « Les chefs d'entreprise assumeront leur responsabilité en cas de délivrance d'une quelconque autorisation », a prévenu la CGEM dans un com-

munié.

L'Association de la zone industrielle de Tanger (AZIT) a ajouté par le biais d'un second communiqué qu'il a été demandé aux entreprises « de renforcer la sensibilisation sur l'importance du masque et le respect des distanciations. » Puis d'ajouter : « Des capsules, stickers et autres supports de communication devront être distribués par l'ensemble des associations, organisations et entreprises ». A coup sûr, ce ne sera pas de trop, tout comme la distribution gratuite de masques prévue par Amendis. Et pour cause, Tanger et sa région, classées en zone 2, sont à haut risque. D'abord, en accueillant des centaines d'ouvriers engagés dans plusieurs secteurs, il y a un fort risque de dissémination du virus si

ces derniers rentrent auprès des leurs pour fêter l'Aïd. Ensuite, l'ouverture partielle des frontières peut déboucher sur de nouvelles contaminations. Tanger et ses environs sont la porte d'entrée des MRE et autres touristes marocains jusque-là bloqués à l'étranger. Du coup, leur transit par Tanger ou sa région peut être source de contaminations. Et enfin, la relance du tourisme marocain à travers le tourisme national fait craindre le pire pour la région du Nord. Pourquoi ? Tout simplement car c'est la 1ère destination en terme de tourisme national. A la lumière de ces éléments, il semble évident que Tanger et sa région doivent continuer à être dans le collimateur des autorités sanitaires pour le bien de tous.

C.C



Les Marocains représentent 6% de la communauté arabe établie au Brésil



Les Marocains représentent 6% de la communauté arabe établie au Brésil dont le nombre est estimé à 11,61 millions de personnes, selon une étude dévoilée, mercredi, par la Chambre de commerce arabo-brésilienne.

Selon cette enquête, rendue publique lors d'un webinar sur "La communauté arabe au Brésil: identité, influence, contribution et leadership", les Libanais arrivent en tête d'un classement de 22 pays avec 22%, suivis notamment des Syriens (13%), des Marocains et des

Saoudiens (6%), des Égyptiens et des Palestiniens (5%), des Jordaniens, des Libyens et des Somaliens (3%).

Parmi ceux qui forment la communauté arabe au Brésil, 10% sont des immigrés, c'est-à-dire ceux qui sont venus de pays arabes, alors que les descendants sont constitués de 20% de fils d'immigrants, 41% sont des petits-fils et 19% sont des arrière-petits-fils.

Cette étude inédite, baptisée "Enquête nationale exclusive sur les Arabes au Brésil", a été réalisée par Ibope Inte-

ligência en partenariat avec H2R Advanced Researches à l'occasion du 68e anniversaire de la Chambre de commerce arabo-brésilienne.

Sur le plan de l'entrepreneuriat, l'enquête souligne que parmi les chefs d'entreprise brésiliens, 10% sont des Arabes et des descendants, qui constituent par ailleurs 26% des dirigeants représentés dans les associations.

La PDG d'Ibope Inteligência, Márcia Cavallari Nunes, a indiqué lors de ce webinar que des entretiens à domicile ont

été réalisés avec 2.002 ménages de 143 municipalités brésiliennes entre le 1er et le 15 octobre 2019. Compte tenu de la marge d'erreur de deux points de pourcentage, la population arabe au Brésil peut varier en réalité entre 9,52 millions et 13,69 millions de personnes, a-t-elle indiqué, précisant que les chiffres concernent les ressortissants arabes ainsi que leurs descendants.

La majorité de la communauté arabe brésilienne est composée d'hommes, qui représentent 60% du total. La tranche d'âge est bien répartie, selon Mme Nunes, qui a relevé que les moins de 15 ans représentent 16%, les 16 à 24 ans 17%, les 25 à 34 ans 15%, les 35 à 44 ans 18% et les 45 à 54 ans 15%. Les personnes âgées de 55 ans et plus totalisent 20%.

Cette population est répartie dans toutes les régions du territoire brésilien. Selon l'enquête, 39% des Arabes vivent dans la région du Sud-Est, qui comprend l'État de Sao Paulo, pôle industriel de 46 millions d'habitants, 32% dans le Nord-Est, 17% dans le Sud, 6% dans le Nord et 5% dans le Centre-ouest.

Ont pris part à cette rencontre notamment le président de la Chambre arabe brésilienne, Rubens Hannun, le président du conseil consultatif de l'organisation, Walid Yazigi et son secrétaire général, Tamer Mansour, outre le doyen du Conseil des ambassadeurs arabes au Brésil.

Le secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit, a adressé un message vidéo à cette rencontre dans lequel il a notamment appelé à renforcer les liens de coopération entre le monde arabe et le Brésil.

26 plages et un port de plaisance labellisés "Pavillon Bleu" pour l'été 2020

Le label "Pavillon Bleu" pour l'année 2020 a été décerné à 26 plages et au port de plaisance de Saïdia qui "offrent la sécurité dont les estivants ont besoin pour se détendre après plus de trois mois de confinement sanitaire", a indiqué la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.

Il s'agit des plages d'Achakar (Tanger-Asilah), Aglou Sidi Moussa (Tiznit), Arekmane (Nador), Ba Kacem (Tanger-Asilah), Bouznika, Skhirate, El Moussafir (Dakhla), Essaouira, Foum El Oued (Laâyoune), Haouzia, Dalia (Fahs Anjra), Oued Aliane (Fahs-Anjra), Oued Laou (Tétouan), Oum Labouir (Dakhla), Safi ville, Sourira Ikdima (Safi), Station touristique de Saïdia, Cap Beddouza (Safi), Sidi Kankouch 1 (Fahs Anjra), Sidi Ifni, Imintourga (Mireleft), Sidi Rahal 4e tranche, Oued Al Marssa (Fahs Anjra), Plage des Nations, Ain Diab Extension, Rifienne (Mdiq-Fnideq) ainsi que le port de plaisance de Saïdia.

Les communes labellisées prennent en charge la gestion complète des plages qui relèvent de leur périmètre, notamment l'entretien, la propreté, l'équipement, la sécurité, la formation, la sensibilisation et l'accessibilité, précise la Fondation dans un communiqué. Dans le cadre des efforts consentis pour prévenir une deuxième vague de la pandémie de Covid-19, ces communes sont soutenues par le programme "Plages propres" de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement, appuyée par la Direction générale des collectivités locales, les départements ministériels concernés et des partenaires économiques qui leur apportent compétences managériales et appui financier.

En 2020, 26 plages sur un total de 39 plages qui se sont portées candidates ont répondu aux critères exigeants de ce label qui est attribué par la Fondation sur la base de quatre familles de critères qui vont bien au-delà de la qualité des eaux de baignade, à

savoir les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, d'hygiène et de sécurité et enfin d'aménagement et de gestion des plages.

Le label international Pavillon Bleu est attribué au Maroc depuis 2002 par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et la Fondation internationale pour l'éducation à l'environnement (FEE).

Il est hissé sur 4.425 plages et marinas de 46 pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique, des Caraïbes et du Pacifique. Chaque année, après une longue préparation et une évaluation par le programme, il est attribué aux communes littorales qui ont en charge la gestion des plages.

Créé par l'Office français de la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe en 1985, ce label est géré dans le monde par la FEE, un réseau d'ONG de 77 pays visant à promouvoir et à mettre en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Interdiction de la commercialisation des coquillages à Ras Kebdana-Saïdia à Nador

Le Département de la pêche maritime a décidé d'interdire la récolte et la commercialisation de la petite praire issue de la zone conchylicole classée Ras Kebdana-Saïdia relevant de la circonscription maritime de Nador, et ce jusqu'à épuration totale du milieu.

Les résultats d'analyses, effectués par l'Institut national de recherche halieutique (INRH) au niveau de la zone conchylicole classée Ras Kebdana-Saïdia relevant de la circonscription maritime de Nador, "dénotent une présence de biotoxines marines dans la petite praire à des teneurs anormales", a indiqué jeudi le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

En conséquence, le Département de la pêche recommande aux consommateurs "de ne s'approvisionner qu'en produits conditionnés, portant les étiquettes sanitaires d'identification et commercialisés dans les points de vente autorisés (marchés officiels)", souligne le communiqué.

Les coquillages colportés ou vendus en vrac ne présentent aucune garantie de salubrité et constituent un danger pour la santé publique, a averti le ministère.

Le chef du gouvernement reçoit les ambassadeurs du Chili et d'Oman

Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, s'est félicité mercredi de la qualité des relations liant le Maroc et le Chili, Alex Geiger Soffia, à la veille de son départ du Maroc après cinq ans à la tête de la chancellerie de son pays soulignant qu'"il s'agit de relations distinguées, ancrées dans l'Histoire, et qui ne font que s'améliorer".

Il a également souligné que le Maroc se félicite de la qualité des relations qui le lient à la République du Chili depuis le début des années soixante, qui sont des relations "enracinées dans l'Histoire, qui se développent pour le mieux grâce à l'estime mutuelle entre les deux pays et à leur volonté de promouvoir leur coopération bilatérale", indique un communiqué du département du chef du gouvernement.

Lors de cette rencontre, le chef de l'Exécutif a souligné la nécessité de faire preuve d'innovation en termes de coopération entre les deux pays, en particulier à la lumière des répercussions de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), notant aussi l'importance d'une réflexion commune pour la phase de l'après épidémie qui a impacté le monde entier et entraîné de considérables pertes humaines, maté-



rielles, économiques et sociales.

Saad Dine El Otmani a, par ailleurs, loué le travail de l'ambassadeur chilien lors de son séjour au Maroc, lui souhaitant plein succès dans ses futures fonctions, ajoute la même source.

De son côté, Alex Geiger Soffia a salué les réformes que le Maroc a entreprises pendant les deux dernières décennies, formant le vœu de voir la coopération bilatérale économique, commerciale et d'investissement "se hisser au niveau des relations politiques" liant Rabat et Santiago, poursuit le communiqué.

Après avoir affirmé la position de son pays en faveur de la question du Sahara marocain, le diplomate chilien a souligné la nécessité d'encourager les échanges commerciaux entre le Maroc et le Chili, et de définir une vision claire des actions à prendre aux prochaines années, lesquelles seront marquées par la célébration du 60ème anniversaire des relations entre les deux pays.

Le chef du gouvernement a également reçu le même jour le nouvel ambassadeur du Sultanat d'Oman au Maroc, nommé à ce poste depuis le 9 mars et a fait part à Saïd bin Ali Al Buru'umi de ses vœux de réussite dans sa nouvelle mission diplomatique.

Il a, en outre, exprimé sa satisfaction du niveau des relations politiques et diplomatiques unissant le Maroc et le Sultanat d'Oman, appelant à œuvrer davantage au renforcement de la coo-

pération entre les deux pays dans différents domaines.

Lors de cette rencontre, Saad Dine El Otmani a indiqué que le Royaume est fier de la nature des relations qu'il entretient avec le Sultanat d'Oman depuis les années soixante-dix du siècle passé et de la convergence des vues et des positions politiques concernant les grandes questions régionales et internationales.

Exprimant sa satisfaction des relations politiques et diplomatiques qui unissent les deux pays, il a souligné l'importance des accords bilatéraux signés tout en rappelant que certains de ces accords ont besoin d'être activés dans un futur proche afin de contribuer au renforcement de la coopération bilatérale dans divers domaines, notamment économique, scientifique et culturel.

Dans ce sens, le chef du gouvernement a souligné la nécessité d'activer la Commission mixte des hommes d'affaires et a proposé que sa prochaine réunion se tienne à distance eu égard aux circonstances dictées par la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Il a aussi plaidé en faveur du développement de la coopération, particulièrement dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, appelant au renforcement des partenariats dans les secteurs de l'agriculture et des énergies renouvelables.

Dans une allocution de circonstance, Saïd bin Ali Al Buru'umi a félicité S.M. le Roi Mohammed VI à l'occasion de la célébration des fêtes du Trône et de l'Aïd Al-Adha, Lui souhaitant bien-être et bonne santé.

Le diplomate a, de même, réitéré la position de son pays concernant la question nationale et le soutien du Sultanat d'Oman à l'initiative de l'autonomie.

Le Sultanat d'Oman, a-t-il fait savoir, apprécie l'expérience marocaine et cherche à développer les relations avec le Royaume dans divers domaines, en l'occurrence la promotion du commerce et le développement de projets d'investissement.

S'agissant de la coopération sectorielle, le diplomate a mis en exergue l'importance de réfléchir à d'autres partenariats entre les hommes d'affaires des deux pays et d'encourager le tourisme, tout en prenant en considération d'autres domaines comme l'industrie pharmaceutique et automobile.

Les relations entre le Maroc et le Sultanat d'Oman sont régies par plusieurs accords, dont notamment un accord pour protéger et encourager les investissements bilatéraux, un accord entre la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et la Chambre de commerce et d'industrie de Mascate, ainsi qu'un accord de coopération entre les bourses de Casablanca et de Mascate.



Saad Dine El Otmani appelle à renforcer davantage la coopération maroco-omanaise et qualifie les relations entre Rabat et Santiago de distinguées

Début du retour des Marocains bloqués en Ethiopie



Les Marocains bloqués en Ethiopie après la fermeture des frontières en raison de la pandémie du Covid-19 vont entamer leur retour au Royaume à partir d'hier soir.

Le premier groupe parmi les 31 ressortissants marocains, bloqués depuis près de quatre mois, a reçu les résultats négatifs des tests exigés avant son embarquement sur un vol à destination d'Istanbul d'où il va regagner le Maroc via Royal Air Maroc.

L'ambassadeur du Maroc en Ethiopie et à Djibouti, Nezha Alaoui M'Hamdi, qui

a rencontré, mercredi soir, les ressortissants marocains, à la veille de leur départ, a rappelé les actions entreprises par la représentation diplomatique du Royaume en leur faveur depuis la fermeture des frontières consécutive au coronavirus.

L'ambassade du Royaume à Addis-Abeba n'a ménagé aucun effort pour apporter soutien et assistance aux Marocains bloqués en Ethiopie depuis quatre mois et tous les services de l'ambassade ont été mobilisés pour les accompagner durant leur séjour, a-t-elle souligné.

Outre l'hébergement dans un hôtel de la capitale d'un groupe parmi les 31 ressortissants marocains, les services de l'ambassade ont veillé à suivre leur séjour en Ethiopie aux plans social, personnel et médical, a relevé la diplomate marocaine qui a salué le travail accompli par les cadres et le personnel de l'ambassade.

La mobilisation de l'ambassade du Royaume s'est poursuivie depuis le premier jour avec l'organisation de prise de sang pour les besoins des tests exigés avant l'embarquement, a ajouté Nezha Alaoui M'Hamdi qui a été hautement fé-

licité par l'ensemble des Marocains bloqués à Addis-Abeba.

Prenant la parole lors de cette rencontre, les Marocains qui étaient en déplacement à Addis-Abeba pour des raisons professionnelles ou touristiques, ont exprimé leurs vifs remerciements à SM le Roi Mohammed VI pour le soutien et l'appui qui leur ont été apportés par l'ambassade du Maroc.

Depuis le premier jour qu'on a pris contact avec l'ambassade du Maroc, on a trouvé toutes les formes de soutien, s'est réjoui Hicham Chahin, journaliste freelance qui était en tournage pour une télévision européenne avant d'être bloqué dans la capitale Addis-Abeba.

Le journaliste marocain a salué dans une déclaration à la MAP, le soutien moral et matériel apporté par l'ambassade à tous les Marocains bloqués sans exception, tout en exprimant ses vifs remerciements au personnel de la représentation diplomatique pour le contact permanent et régulier avec les ressortissants marocains.

De son côté, Fadila Aktaou qui est venue à Addis-Abeba pour prendre part à un tournage avant d'être bloquée suite à la pandémie du coronavirus s'est félicitée du soutien apporté. «Pendant quatre mois, l'ambassade du Royaume a fait plus que le nécessaire en mettant à notre disposition un logement, de la nourriture en plus d'un accompagnement constant et bienveillant. Je n'oublierai jamais ce soutien humanitaire et cette assistance sincère», a conclu Fadila Aktaou dans une déclaration à la MAP.

Mise en place des procédures relatives à l'opération de transport maritime de voyageurs

Alors que l'opération spéciale de transport de passagers avait été lancée le 15 juillet, le ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau vient à peine d'informer l'opinion publique qu'il a procédé à la mise en place des procédures détaillées pour assurer l'opération exceptionnelle de transport maritime de voyageurs.

S'inscrivant dans le cadre de la décision prise par les autorités marocaines, ces procédures concernent notamment les mesures sanitaires pour lutter contre la propagation de Covid-19, indique le ministère dans un communiqué.

A cet effet, le département a procédé à la sélection de six navires afin de les mettre à la disposition des services du ministère de la Santé pour les équiper de laboratoires de dépistage du virus, permettant d'effectuer les analyses en cas de nécessité au bord des navires.

Dans ce cadre, trois navires ont été autorisés pour exploiter les lignes maritimes reliant le port de Gênes au port de Tanger Med et le port de Sète aux ports de Tanger Med et de Nador.

Afin de renforcer cette flotte, le ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau a procédé à l'autorisation d'un quatrième navire que les services du ministère de la Santé sont en train d'équiper, ainsi que la programmation de deux navires supplémentaires, en cours d'autorisation pour intégrer cette opération exceptionnelle, selon le communiqué.

Les passagers souhaitant obtenir des informations détaillées sur le programme des voyages et des navires équipés et autorisés sont appelés à contacter directement les compagnies maritimes concernées, et en cas de nécessité appeler le numéro vert 4646 mis à leur disposition par les services du ministère.

Les voyages maritimes qui



n'entrent pas dans le cadre de cette opération exceptionnelle, passent par les canaux diplomatiques comme il est d'usage, souligne-t-on de même source.

Le ministère de l'Équipe-

ment, du Transport, de la Logistique et de l'Eau exhorte les passagers et les compagnies maritimes concernées à la nécessité de respecter les mesures préventives relatives à la protection

contre la propagation de la pandémie, imposées par les autorités publiques marocaines concernées et leurs homologues dans les pays européens.

Khalid Boutayeb, responsable de la direction du pèlerinage au ministère des Habous et des Affaires islamiques

Entretien

Les autorités ont opté pour la pondération dans leur engagement concernant le Hajj

Le responsable de la direction du pèlerinage au ministère des Habous et des Affaires islamiques met l'accent, dans un entretien à la MAP, sur les procédures et les mesures organisationnelles prises par le département de tutelle concernant le pèlerinage de la saison 1441 de l'Hégire, suite à la décision de l'Arabie Saoudite de l'organiser avec un nombre très limité de pèlerins en raison de la pandémie du nouveau coronavirus.



Quelles sont les données statistiques du pèlerinage pour l'année 1441 de l'Hégire ?

Le quota des pèlerins marocains était limité à un total de 34.000 pèlerins, dont 22.500 faisant partie de l'organisation officielle et 11.500 autres répartis sur 206 agences de voyage, qui ont été autorisées à organiser le pèlerinage. Le nombre des inscrits au tirage du Hajj a atteint 240.765, dont 154.355 personnes pour l'organisation officielle et 85.801 pour les agences de voyage.

Pour ce qui est des citoyens qui ont payé les dépenses de la première phase, ils sont au total de 21.431, dont 14.260 de l'organisation officielle et 7.171 pour l'organisation par les agences de voyage.

Concernant le nombre total des membres des délégations marocaines, il a atteint les 800, dont 453 encadrants et accompagnateurs des pèlerins de l'organisation officielle, y compris 180 encadrants et accompagnatrices.

Comment le ministère a-t-il réagi à la décision des autorités saoudiennes de maintenir le pèlerinage avec un nombre très limité de pèlerins parmi les personnes qui résident dans le pays ?

Le ministère des Habous et des Affaires islamiques a pris très tôt toutes les mesures nécessaires pour l'organisation du pèlerinage

de l'année 1441 de l'Hégire, à travers la tenue d'une réunion avec le ministre saoudien du Pèlerinage en décembre 2019 et la signature d'un accord sur les bases et les préparatifs pour la saison de pèlerinage. De même, plusieurs rencontres ont été tenues avec différentes parties saoudiennes et des procès-verbaux ont été signés concernant les services offerts dans le cadre du pèlerinage.

En outre, une réunion de la commission Royale chargée du pèlerinage a été tenue le 17 février 2020 et a été sanctionnée par plusieurs décisions encadrant l'organisation du pèlerinage. Il a été procédé à la coordination avec les délégués des affaires islamiques pour choisir des encadrants et des accompagnateurs selon le quota de chaque commune et province.

Par ailleurs, 73% des encadrants et accompagnateurs désignés avaient déjà participé à cette opération et ont fait preuve de hautes compétences et d'une bonne performance, de même qu'ils ont acquis une expérience importante dans ce domaine.

Aussi, des cycles de formation ont été organisés en faveur de ces encadrants et accompagnateurs afin qu'ils puissent appréhender la nature de leur mission, s'informer de toutes leurs tâches tout au long de la période du pèlerinage et des programmes de stages ont été mis

en place au niveau local à partir du mois de mars 2020. Cependant, la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus dans le monde, la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Maroc et l'instauration des mesures de précaution et de prévention ont entraîné le report de la mise en oeuvre du programme des sessions de formation des pèlerins et de toutes les réunions de communication et d'encadrement, l'arrêt du processus d'encaissement des dépenses du Hajj de la part de l'organisation officielle et des agences, l'annulation de la deuxième phase de paiement des frais de pèlerinage, généralement consacrée au remboursement des pèlerins qui se sont désistés lors de la première phase de versement des frais (du 2 au 13 mars 2020).

De plus, les autorités ont opté pour la pondération avant de prendre tout engagement concernant le Hajj de l'année 1441 sur la base d'un communiqué parvenu au ministère en mars 2020 de la part du ministère saoudien du Hajj. Elles ont également fait le suivi de toutes les décisions liées à l'organisation du pèlerinage jusqu'à ce que les autorités saoudiennes prennent la décision d'organiser un pèlerinage cette année de manière sûre et saine, avec un nombre très limité de citoyens saoudiens et de ressortissants étrangers résidant en

Arabie Saoudite représentant différentes nationalités en raison de la propagation de la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Dans ce contexte, le ministère, tenant compte des enseignements de l'Islam visant à préserver la vie humaine, a invité les membres de la Commission Royale chargée du pèlerinage à tenir une réunion extraordinaire le 23 juin 2020, au cours de laquelle il a été décidé de :

1 - Rembourser les frais du Hajj déposés précédemment dans les agences d'Al Barid Bank, que ce soit par les retenus dans la liste de l'organisation officielle ou dans la liste des agences de voyages touristiques, au cours de la période allant du 1er au 24 juillet, tout en appelant les citoyens concernés au plein respect des règles et conditions en vigueur dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et des mesures préventives et de précaution.

2 - Maintenir pour la saison 1442 de l'Hégire (2021) les résultats du tirage au sort (listes des retenus et listes d'attente de l'organisation officielle et des agences de voyages touristiques) de la saison 1441 de l'Hégire (2020).

3 - La Commission Royale chargée du pèlerinage se réunira à la fin de l'année. Le paiement des frais du prochain Hajj sera effectué dans le délai qui sera annoncé, pour affirmer la volonté constante

d'accomplir ce rituel. Il sera également procédé, après la fin du délai de paiement, au remboursement de ceux qui ont abandonné selon les listes d'attente.

Comment le ministère a-t-il agi envers les citoyens dont le voyage aux Lieux Saints a été reporté ?

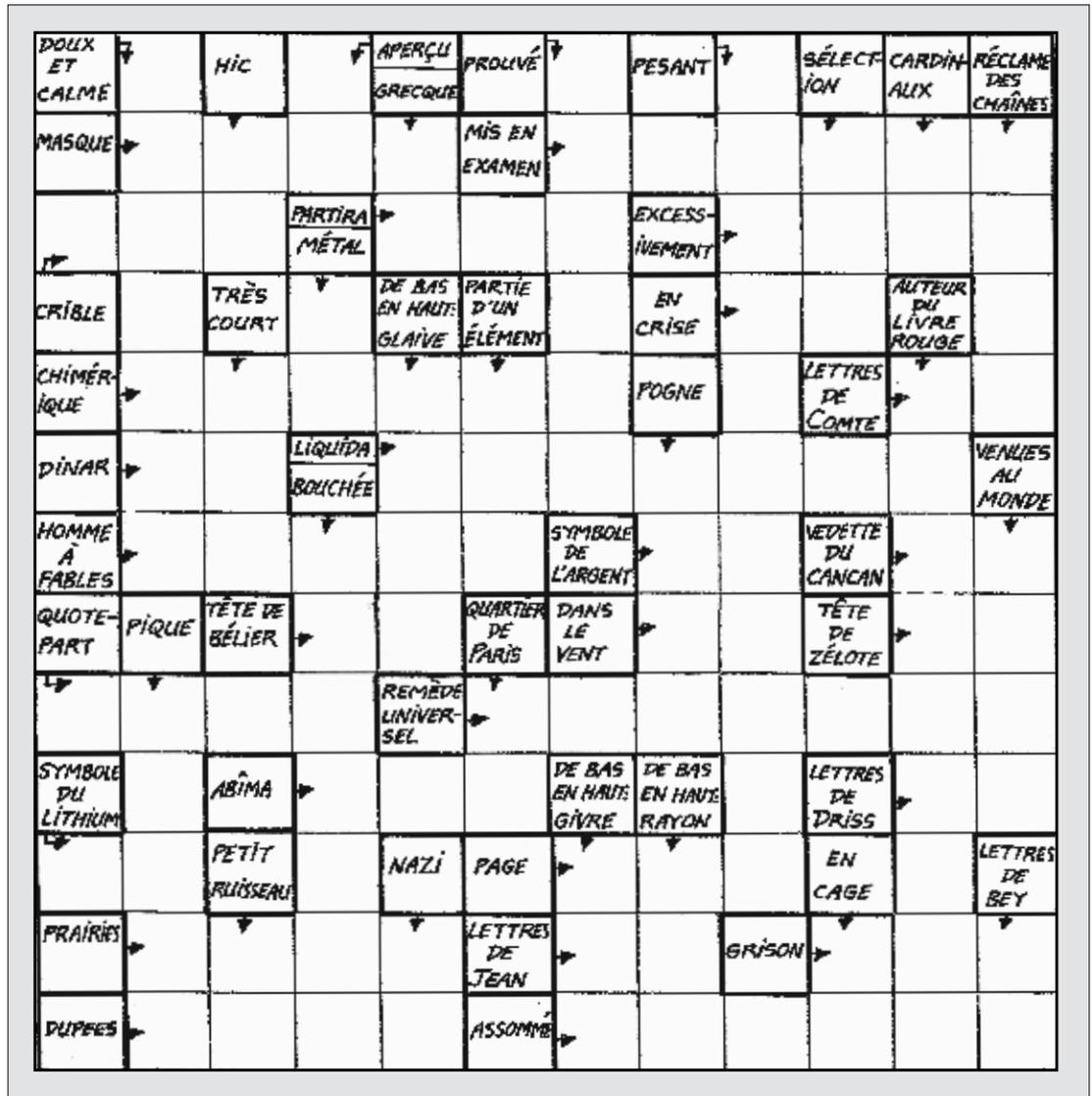
Depuis que le Maroc a décrété l'état d'urgence sanitaire le 20 mars 2020, le département du Hajj a reçu, chaque jour, plusieurs appels téléphoniques de futurs pèlerins, exprimant leur peur et leur incapacité d'effectuer les rites à la lumière de la pandémie, tout en demandant leur maintien dans la liste des retenus pour la saison suivante, d'autant plus que plus de 60% des candidats au Hajj sont âgés de plus de 60 ans et que près de 15% ont plus de 80 ans, dont un bon nombre souffre de maladies chroniques.

La pandémie du coronavirus a imposé des restrictions de circulation des personnes, la fermeture des frontières et des conditions spécifiques à la circulation. Toutes ces mesures ont permis à la plupart des futurs pèlerins de se préparer psychiquement à accepter toute décision qui ne leur permettrait pas d'accomplir les rites du Hajj, d'autant plus que les autorités saoudiennes ont cessé de délivrer des visas pour la Omra, y compris celle du mois de Ramadan.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs



Solution mots flechés d'hier



Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzaïr

Service technique
Khadja Sâbi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadja Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarakki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Director
Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des EA.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Contenir
- 2- Certains – Constricteur été
- 3- Elle chauffe au courant
- 4- Il le suit – Sans fin
- 5- Eau de France – Voyelles
- 6- Mous
- 7- Opinion – Petit cube – Titane
- 8- Suspension – A moi ! – Une qui a du pain sur la planche !
- 9- Disciple – Filtre vivant
- 10- Sélénium - Vaisseaux

VERTICALEMENT

- 1- Ils protègent les os
- 2- Elliptiques – Met bas
- 3- Possessif – Magistrat municipal
- 4- Offices religieux – Convient
- 5- Reliefs – Plan d'eau
- 6- Intente – Poème lyrique
- 7- Egalisé – Note
- 8- Obtenus – Métal
- 9- Critère nationaliste – Soutient
- 10- Les apostrophes les marquent

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	L	C	H	I	M	I	S	T	E
2	S	A	R	I		O	U	T		V
3	T	R	I	E	N	T		A	R	A
4	I	V		R	O	U	S	S	E	S
5	G	E	L		I	S	O	E	T	E
6	M		A	I	R		L		I	S
7	A	G	I	T	A	T	E	U	R	
8	T	O	T		T	U	R	N	E	S
9	E	B		C	R	E	E	E		U
10	S	E	V	R	E		T	S	A	R

Grilles de sudoku

Facile

7		5	6			8	3	
8				3	7			2
	6	1		2				
	1					2	9	
	5		2		1	8		
2	4					7		
				1	7	9		
4			7	5				6
	7	2			9	3		4

Moyen

6				1		7	9	
	4		2	6	1	5	8	
9			4			3		
1	2							
			3		8			
							6	5
	7			4				6
2	6	8	7		9		4	
	9	4		6				3

Difficile

			8	9	4		1	
	7			1				
6			7					2
					8	1		
7	1			2		6	9	
	4	6						
1				5			3	
			6			5		
5		3	4	2				

Expert

4	9		8					
		8		6				
5	1			3				
7	2			1				6
8								7
6			2			1	5	
			2			8	4	
			9		3			
				7	6	1		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	9	2	5	6	7	4	8	3
6	8	5	4	9	3	1	7	2
4	7	3	1	2	8	6	9	5
7	3	4	8	1	9	5	2	6
8	2	6	3	7	5	9	4	1
5	1	9	6	4	2	7	3	8
2	4	8	7	5	1	3	6	9
9	6	1	2	3	4	8	5	7
3	5	7	9	8	6	2	1	4

Moyen

9	5	3	8	4	1	6	2	7
6	7	8	9	3	2	4	1	5
4	1	2	7	5	6	8	9	3
3	6	9	4	2	5	7	8	1
5	2	1	3	8	7	9	4	6
8	4	7	1	6	9	3	5	2
7	8	4	5	1	3	2	6	9
2	3	5	6	9	8	1	7	4
1	9	6	2	7	4	5	3	8

Difficile

4	2	8	9	6	7	1	5	3
9	3	5	4	1	8	7	2	6
1	7	6	2	3	5	4	8	9
3	9	2	6	4	1	8	7	5
5	8	4	7	2	3	9	6	1
6	1	7	5	8	9	2	3	4
8	4	1	3	7	6	5	9	2
2	5	3	8	9	4	6	1	7
7	6	9	1	5	2	3	4	8

Expert

5	1	4	3	6	8	7	2	9
7	3	9	4	1	2	6	5	8
8	2	6	5	7	9	1	3	4
4	7	8	2	9	6	5	1	3
1	6	3	7	5	4	9	8	2
2	9	5	1	8	3	4	7	6
6	4	7	8	3	5	2	9	1
3	5	2	9	4	1	8	6	7
9	8	1	6	2	7	3	4	5

Economie

Les principaux hôtels de la ville de Dakhla s'apprêtent à rouvrir leurs portes

Les principaux hôtels de la ville de Dakhla s'apprêtent à rouvrir leurs portes pour répondre à l'engouement des visiteurs et promouvoir le tourisme national, a indiqué mardi un communiqué du groupe Dakhla Attitude.

Après avoir été désignée "Destination de rêve 2020" par la Confédération nationale du tourisme, l'engouement pour la ville de Dakhla se confirme cette année car, en plus de répondre à ce besoin d'évasion et de nature après cette longue période de confinement, la ville est l'une des régions du Royaume les moins touchées par cette pandémie, souligne le communiqué.

Preuve de cet engouement, relève Dakhla Attitude, l'augmentation croissante des fréquences de vols de la Royal Air Maroc (RAM) à destination de Dakhla qui sont passées de 2 vols hebdomadaires, à 5 la semaine suivante pour atteindre, depuis quelques jours la fréquence d'un vol quotidien et aujourd'hui 9 vols par semaine, rapporte la MAP. La compagnie aérienne Air Arabia effectue, quant à elle, 2 vols hebdomadaires, note le groupe.

Après la réouverture, il y a quelques jours, des hôtels West Point et la Crique, propriétés du groupe Dakhla, la même source fait savoir que "l'établissement culte Dakhla Attitude ouvrira le 24 juillet et l'hôtel PK 25 le 25 juillet ainsi que l'hôtel Les Dunes", ajoutant qu'en raison de la crise et pour accompagner le tourisme national, les hôtels du groupe "ont joué le jeu en proposant des offres attractives", à savoir une fourchette de prix comprise entre 687 et 770 dirhams la nuitée/personne, en pension complète et qui comprend le transfert aller-retour de l'aéroport et un cours de yoga et un autre de fitness par jour.

L'ensemble de ces hôtels prévoient également un "kids club" pour les enfants qui seront du voyage, précise le groupe. Et de conclure que "les équipes de ces établissements sont aujourd'hui sur le qui-vive et ont mis en place tous les protocoles sanitaires exigés par les autorités afin d'assurer la protection tant des employés que des touristes pendant leur séjour".

La récession économique se confirme



L'activité économique nationale aurait accusé, à l'instar de plusieurs économies, une forte baisse en 2020, a indiqué la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) dans sa note de conjoncture du mois de juillet (N° 281).

« Cette évolution recouvre un recul de la valeur ajoutée agricole conjointement à une contraction de la valeur ajoutée non agricole, particulièrement au niveau du secteur industriel, du BTP et du tourisme, le secteur le plus touché par la pandémie », selon ce département relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

A en croire les analystes de la DEPF, « ces contreperformances auraient été partiellement compensées, d'une part, par les mesures prises par les pouvoirs publics pour amortir les implications négatives du choc sanitaire et, d'autre part, grâce à la résilience de certaines branches du secteur non marchand et à la dynamique favorable de la branche de télécommunication ».

Selon les derniers baromètres conjoncturels, au niveau de la demande intérieure, la DEPF a noté la bonne tenue de la consommation du secteur des administrations publiques, en rapport avec les dé-

penses engagées par le Fonds spécial Covid-19.

Cette évolution « aurait partiellement compensé le reflux de la consommation des ménages, impactés par la baisse de leurs revenus, le changement de leur mode de consommation dans le contexte actuel de crise et la succession de deux mauvaises années agricoles, a-t-elle constaté ».



L'activité économique nationale accuserait une forte baisse cette année, selon la DEPF

En phase avec le repli des importations en biens d'équipement et des activités immobilières, l'effort d'investissement aurait, pour sa part, connu un ralentissement, selon la DEPF soulignant que les activités immobilières ont été « contraintes par l'arrêt des chantiers de construction lors de la période de confinement et par la baisse de la demande ».

Concernant l'évolution de la demande extérieure, il ressort des données que « des implications néfastes du choc sanitaire dans les principaux pays partenaires du Maroc auraient négativement impacté les exportations nationales ».

Dans sa note, la DEPF a en outre observé que « la baisse de la production céréalière, conjointement au recul de la demande intérieure en demi-produits et en biens d'équipement, pendant la période de confinement, aurait freiné le rythme des importations ».

Soulignons toutefois qu'en dépit de la chute des recettes touristiques et des transferts des MRE, il apparaît que « des avoirs officiels de réserve ont représenté l'équivalent de 6 mois et 20 jours d'importations de biens et services, grâce au tirage sur la LPL, acté en avril dernier », ont constaté les analystes de la Direction.

Poursuivant son analyse de la

situation économique au niveau cette fois-ci des finances publiques, la DEPF a noté un recul des « recettes ordinaires à un rythme plus marqué que celui des dépenses globales au terme de la première moitié de l'année ». Cette baisse s'est traduite par un creusement du déficit budgétaire de 65%.

En vue de tenir compte de l'impact de la crise sur les équilibres macroéconomiques, et de la mise en œuvre d'un plan d'action pour accompagner la reprise de l'activité économique, la Direction des études et des prévisions financières a rappelé que « les pouvoirs publics ont procédé à l'élaboration d'une loi de Finances rectificative ».

Portés, particulièrement, par les facilités de trésorerie et les crédits à l'équipement, la note de la DEPF indique également que les crédits bancaires se sont accélérés à fin mai ; et rappelle, par ailleurs, que la banque centrale a procédé, entre autres, à l'abaissement du taux directeur à 1,5% et à la libération intégrale du compte de réserve au profit des banques.

Quant aux indices boursiers, tout indique qu'ils ont poursuivi leur évolution dans le rouge à fin juin, malgré la légère correction haussière entamée à partir du mois de mai », a constaté la Direction.

Alain Bouhity

Chute de dix milliards de dollars des revenus pétroliers algériens en 2020

L'Algérie prévoit une chute à fin 2020 de ses recettes en provenance des hydrocarbures de l'ordre de 10 milliards de dollars, selon le ministre algérien de l'Énergie, Abdelmadjid Attar.

Les revenus provenant du pétrole et du gaz naturel en Algérie devraient s'établir à 23 milliards de dollars au cours de cette année, contre 33 milliards de dollars en 2019, a précisé le ministre dans des déclarations à la presse.

M. Attar a également relevé que la nouvelle loi sur les hydrocarbures devrait être publiée avant septembre, ajoutant que les investisseurs internationaux attendaient sa mise en place avant de

décider à venir ou non en Algérie.

L'Algérie est l'un des pays d'Afrique les plus touchés par la pandémie de Covid-19, sur le plan sanitaire, mais aussi sur le plan économique. En effet, l'effondrement des prix du brut en 2020 vient affaiblir une économie déjà fragile, qui tire près de 95% de ses revenus d'exportation et environ trois-quarts de ses recettes budgétaires des hydrocarbures. En raison de la baisse des réserves de change et l'aggravation de la récession, le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à une contraction du produit intérieur brut de l'Algérie de 5,2% en 2020.

Hausse de 34,8% des levées brutes du Trésor au premier semestre

Les levées brutes du Trésor se sont accrues, en glissement annuel, de 34,8% au terme du premier semestre 2020, pour atteindre 85,8 milliards de dirhams (MMDH), selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF). L'essentiel des levées a concerné les maturités moyennes dont la part s'est raffermie, s'établissant à 54,6% après 37,2% un an auparavant, devançant les levées des maturités longues, dont la part s'est repliée à 29,6% après 56,4% l'année dernière, souligne la DEPF dans sa note de conjoncture du mois de juillet. S'agissant des maturités courtes, leur part du volume souscrit s'est appréciée à 15,8% après 6,4% l'année précédente, ajoute la Direction.

Compte tenu des remboursements du Trésor qui ont reculé, en glissement annuel, de 11,3%

pour s'établir à 45,8 MMDH à fin juin 2020, les levées nettes du Trésor se sont raffermies, se situant à 40 MMDH après 12 MMDH à fin juin 2019. S'agissant du volume des soumissions sur le marché des adjudications au S1-2020, il a augmenté par rapport au trimestre précédent de 59,4% pour atteindre 120,1 MMDH.

Au titre du deuxième trimestre 2020, les levées brutes du Trésor au niveau du marché des adjudications ont, pour leur part, augmenté, par rapport au trimestre précédent, de 40,6% pour atteindre 50,1 MMDH, relève la même source.

Ces levées ont été marquées par le raffermissement du volume levé en maturités moyennes, passant de 8,8 MMDH à 38,1 MMDH, prédominant les levées du trimestre à hauteur de 76% après 24,6% au premier trimestre 2020.

Campagne de sensibilisation à Tanger au profit des professionnels de pêche

La Chambre des pêches maritimes de la Méditerranée a lancé, mardi, une large campagne de sensibilisation au profit des professionnels de la pêche maritime et des marchands de poissons sur les risques du nouveau coronavirus (Covid-19) et les moyens de prévenir l'infection par le virus.

Cette campagne, organisée sous la supervision de la wilaya de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, en coordination avec la délégation de la pêche maritime à Tanger, l'Agence nationale des ports (ANP) et l'Office national des pêches (ONP), vise à contri-

buer à limiter la propagation de la pandémie, à travers la sensibilisation des professionnels sur les mesures de précaution et de prévention à adopter, après le début de l'assouplissement des restrictions liées au confinement sanitaire.

Cette initiative, lancée en partenariat avec des associations professionnelles des gens de mer et des marchands de poissons, porte également sur la stérilisation et la désinfection du port de Tanger ville, des bateaux de pêche, des marchés et des usines de fabrication de conserves de poissons et de traitement des produits de la mer, rapporte la MAP.

Le directeur de la Chambre des pêches maritimes de la Méditerranée, Raouf El Honsali, a souligné que cette initiative, qui a débuté avec une campagne de sensibilisation et une opération de stérilisation des bateaux dans le port de pêche de Tanger, s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de sensibilisation élaboré en coordination avec les différents partenaires dans le sillage des efforts déployés pour contenir la propagation de la pandémie au niveau de la ville du Détroit.

Dans une déclaration à la MAP, M. El Honsali a relevé que, compte tenu de la situation épidémiolo-



gique actuelle à Tanger, le secteur de la pêche a dû lancer une vaste campagne de sensibilisation sur les risques de Covid-19, notant que "les pêcheurs marins sont conscients de leur responsabilité, des risques liés à la pandémie et de la vitesse de transmission du virus".

Il a précisé que la Chambre des pêches s'est mobilisée aux côtés des autres partenaires, pour lancer une campagne continue de sensibilisation des professionnels et de stérilisation de tous les bateaux et

de toutes les installations liées à la pêche et au commerce du poisson, saluant les efforts déployés par les pouvoirs publics et le ministère de tutelle pour protéger les travailleurs de ce secteur, l'un des plus vitaux pour l'économie nationale.

De son côté, le président de la Confédération nationale de la pêche artisanale, Abdelaziz Laâchiri, a salué les efforts consentis par les pouvoirs publics et les organisations professionnelles pour protéger les travailleurs du secteur, à travers la stérilisation des bateaux

et de toutes les installations portuaires, estimant qu'il s'agit "d'excellentes mesures" visant à protéger un secteur vital, qui ne s'est pas arrêté pendant le confinement.

Il a ainsi exhorté les pêcheurs marins et les professionnels de la pêche maritime à veiller au respect des mesures préventives, comme le port du masque et la distanciation sociale, notant que les gens de mer apprécient les mesures prises par les autorités pour contenir la pandémie.



Contribuer à limiter la propagation de la pandémie

Arribat Center, premier centre commercial à obtenir le label de conformité sanitaire Covid-19

Arribat Center est le premier centre commercial à obtenir le label de conformité sanitaire Covid-19, qui lui a été délivré par Afnor Certification, un cabinet indépendant et de renommée internationale.

Ce label permet de garantir la continuité des activités du centre commercial tout en respectant les exigences en matière de conformité sanitaire, indique-t-on dans un communiqué du centre.

La charte de prévention et de lutte

contre la propagation du virus tient compte à la fois des exigences internationales de l'Organisation mondiale de la santé et des recommandations émises par les autorités nationales en matière de protection de la santé, précise le communiqué, notant, dans ce sens, que des formations spécifiques ont été prévues au profit des employés du centre, des preneurs et des prestataires de services, rapporte la MAP.

La labélisation d'Arribat Center est le fruit de l'écoute proactive à l'égard des

parties prenantes (preneurs, visiteurs et partenaires), souligne la même source, ajoutant que cette initiative citoyenne récompense les efforts entrepris par le centre commercial en matière de prévention contre la propagation du virus.

Avec près de 45.000 m² de surface locative sur trois niveaux, Arribat Center est le plus grand centre commercial de la capitale et le deuxième plus grand du Royaume. Grâce à son design authentique, le centre a su préserver l'ADN architectu-

ral de la ville de Rabat et se positionne comme une expérience inédite de shopping et de loisirs.

L'aménagement intérieur du centre commercial et ses différentes circulations à ciel ouvert visent à renforcer son attractivité. Le mix commercial offre un bon équilibre entre les acteurs nationaux et internationaux. Son attractivité a été soigneusement pensée à travers l'attention apportée au parcours client, au confort d'achat et à la richesse des services proposés.

Art & culture

Acheqt Essaouira

*Un clip qui célèbre
la magie et
l'authenticité
de la cité des alizés*



Ville inspirante et inspirée, la cité des alizés a été de nouveau célébrée à travers un vidéoclip intitulé "Acheqt Essaouira" (J'ai adoré Essaouira), qui vient mettre en lumière la magie et l'authenticité indiscutables de cette cité emblématique du Maroc.

Cette nouvelle création musicale se veut, au grand bonheur des Souris et des amoureux de cette cité conviviale, une invitation renouvelée pour la redécouverte de cette ville érigée en un carrefour des civilisations, un haut lieu du dialogue interculturel et interreligieux et un havre du vivre-ensemble.

Produite par l'Association "Renaissance de la Firqa Al Wizariya de Mogador 1832" présidée par le musicien Abdessamad Amara, cette nouvelle œuvre artistique, interprétée par l'artiste Samia Ahmed sur des paroles du poète souiri Mbarek Erraji, vient rendre un hommage appuyé à une ville qui a su sauvegarder sa beauté typique et son cachet traditionnel qui témoignent d'une richesse civilisationnelle de plusieurs siècles.

Composée par M. Amara, égale-

ment directeur du conservatoire de musique d'Essaouira, cette chanson, jouée par l'Ensemble arabe sous la direction du maestro Nabil Akbib, offre une escapade de plus de 6 minutes dans cette cité millénaire si chaleureuse et accueillante, toujours portée par ses habitants qui ont préservé, malgré les aléas du temps, leur simplicité et leur chaleureuse hospitalité connues sur les plans régional, national et international.

Cette courte virée met en avant notamment l'effervescence de l'ancienne médina multiséculaire d'Essaouira, inscrite au patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO depuis 2001, ainsi que le caractère énigmatique et le charme de ses ruelles, protégées par de majestueux remparts, qui sont restés pratiquement inchangés depuis des siècles.

Outre l'enceinte fortifiée de l'ancienne médina, ses interminables ruelles avec ses échoppes et boutiques de produits d'artisanat et ses impressionnantes murailles et places, le vidéoclip jette la lumière, par ailleurs, sur la splendeur de la plage à perte de vue de la ville, l'incontournable Sqala et le port de pêche

avec ses célèbres barques bleues et son décor traditionnel et fascinant où cohabitent jusqu'à aujourd'hui pêcheurs et mouettes qui règnent en maîtres dans le ciel de la cité.

L'œuvre musicale met en relief, en outre, la coexistence et le vivre-ensemble en cette terre d'Islam entre les trois religions monothéistes, ainsi que les produits de terroir de la cité des alizés, dont sa fameuse huile d'argan connue pour ses bienfaits et vertus nutritionnels et cosmétiques.

Dans une déclaration à la MAP à cette occasion, M. Amara a indiqué que cette chanson, dont la composition et les paroles remontent à 1991, se veut un hommage appuyé à Essaouira, qui reste la source d'inspiration de plusieurs intellectuels et artistes dans différents domaines, ajoutant que cette œuvre, fruit d'un travail collectif bien réfléchi et bien mûri, réalisé en plein confinement sanitaire, vise aussi à promouvoir la notoriété et l'image rayonnante de cette ville toujours créative, grâce aux efforts, au potentiel et à la persévérance de ses propres enfants.

Ce vidéoclip se veut également un témoignage édifiant et solennel à l'égard d'Essaouira qui demeure, à la faveur de son emplacement géographique privilégié, l'expression vive du métissage des différentes civilisations, cultures et religions et de coexistence entre les diverses communautés, a noté M. Amara, mettant en évidence l'ambiance exceptionnelle et si particulière ainsi que le dynamisme culturel et artistique que connaît cette cité chargée d'histoire et nourrie de différents affluents ayant constitué son identité séculaire.

Et le directeur du conservatoire de musique d'Essaouira de soutenir, en conclusion, que cette chanson, tournée en vidéoclip, est porteuse de plusieurs messages tendant tous à célébrer l'esprit de Mogador qui ne cesse d'inspirer tout un chacun, soutenant que la ville, qui vaut vraiment le détour, représente ce modèle éloquent incarnant cette ouverture, cette universalité et cette unité dans la diversité qui appartiennent à toute l'Humanité.

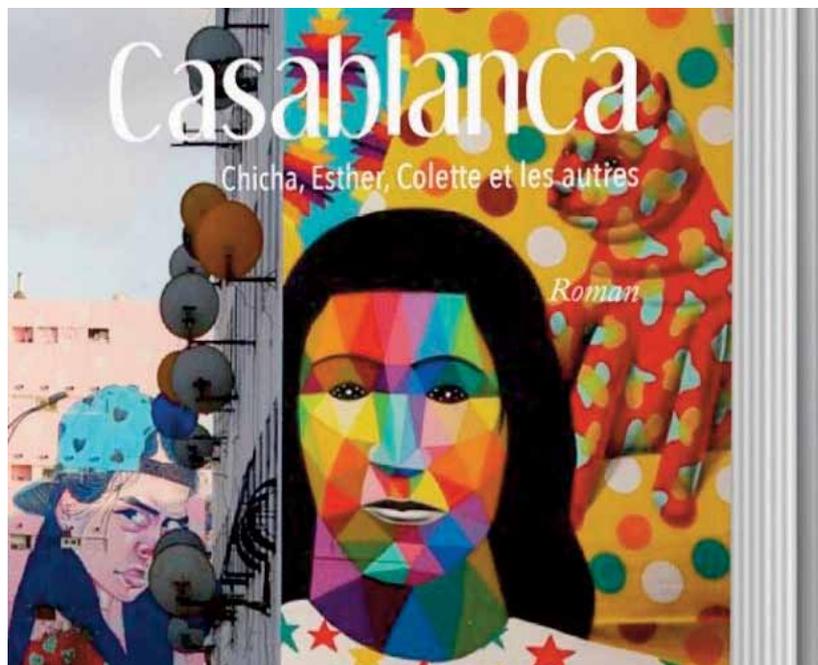
La Maison de la poésie au Maroc rend hommage au poète feu Amjad Nasser



La Maison de la poésie au Maroc a publié, en début de semaine, le 35^{ème} numéro de sa revue "Al Bayt" (été 2020), consacré au poète et romancier jordanien, feu Amjad Nasser. Le fait de consacrer le numéro été 2020 de la revue "Al Bayt" à feu Nasser intervient en signe d'appréciation de "ce poète distingué qui a enrichi la poésie arabe", a indiqué, dans une déclaration à la MAP, le président de la Maison de la poésie au Maroc, Mourad El Kadiri. "Il s'agit de la deuxième fois que la revue consacre un numéro spécial à un poète, après le 32^{ème} numéro consacré au poète palestinien Mahmoud Darwich", a-t-il fait savoir, ajoutant que le choix a été porté sur feu Amjad Nasser car il était généreux dans ses écritures, dans son comportement et dans sa relation avec le Maroc, les poètes marocains et avec l'ensemble des écrivains et des créateurs marocains. Feu Nasser était responsable de plusieurs annexes culturelles et les transformait en un espace d'accueil de la création et l'écriture marocaines avec noblesse, aisance et grande générosité", a poursuivi M. El Kadiri, précisant que feu Amjad "était l'un des grands amis de la Maison de la poésie au Maroc et il a assisté à plusieurs occasions à nos rencontres, au Festival international de la poésie et à plusieurs événements à Casablanca,

Rabat et dans d'autres villes". Outre l'introduction, le 35^{ème} numéro d'"Al Bayt" propose "petit recueil" qui comprend une sélection de poèmes choisis de feu Amjad Nasser, ainsi que des articles couvrant plusieurs aspects de son expérience poétique et romancière, notamment les articles "Amjad Nasser au pays de l'amour" de Issa Makhoulouf, et "Amjad Nasser: rester en vie jusqu'à la mort" de Mouhcine El Atiki, précise un communiqué de la Maison de la poésie au Maroc. Né en Jordanie en 1955, le poète Amjad Nasser a vécu à partir de 1987 à Londres, où il était rédacteur en chef du quotidien "Al-Quds Al-Arabi" et journaliste au sein de sa rédaction culturelle. Le poète, décédé en octobre 2019, a publié de nombreuses œuvres, dont neuf recueils de poésie et un roman. Plusieurs de ses œuvres ont été traduites en français, italien, espagnol, allemand, néerlandais et anglais. Créée en 1996 à Casablanca, la Maison de la poésie au Maroc est un établissement culturel indépendant et à but non lucratif, dont l'activité est axée sur la poésie en tant qu'acte humain créatif et dont la mission consiste à renforcer la présence de la poésie dans divers aspects de la vie et à consacrer son existence en tant que moyen de communication humaine et civilisée.

«Casablanca: Chicha, Esther, Colette et les autres», une intrigue policière de Valérie Morales-Attias



«Casablanca: Chicha, Esther, Colette et les autres» est une intrigue policière de Valérie Morales-Attias parue dernièrement aux éditions La Croisée des chemins. Ce roman n'est pas l'histoire d'une vie mais de plusieurs moments de plusieurs vies, qui se croisent et s'entremêlent.

Chicha, Esther, Abe Slaoui et une petite fille qui a disparu dans un camp de migrants casablancais en sont les protagonistes. Colette, une journaliste parisienne, se joint à la police pour enquêter.

Rencontres et rivalités féminines, mais aussi douceur, histoire d'amour passionnelle et dialogues fascinants par leur justesse, «Casablanca: Chicha, Esther, Colette et les autres» est un ouvrage au rythme pulsionnel à l'image de la ville où se passe le récit. Casablanca y est dépeinte dans tous ces contrastes: sensualité, saleté, arborescence et esthétisme. Le roman raconte également la peur, l'abandon, l'humour spolié, le lâcher prise, les fourberies, les passions et une certaine misère.

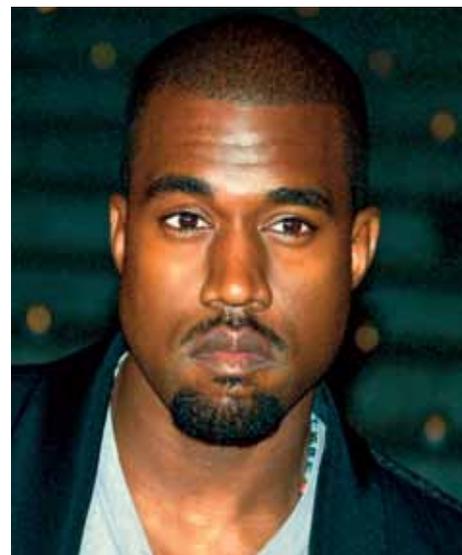
L'ouvrage de Valérie Morales-Attias tient sa force des thématiques qu'il aborde. Le vivre-ensemble, le féminisme sont amenés de façon audacieuse.

Née à Oran en Algérie, Valérie Morales-Attias réside à Casablanca. Journaliste chez Marie-Claire en France, elle a dirigé le magazine féminin Citadine au Maroc, puis a été directrice générale de Luxe Radio. Elle est également l'auteure de romans, essais et beaux-livres.

Bouillon *de culture*

Kanye West

L'épouse de Kanye West, Kim Kardashian West, a évoqué mercredi les troubles bipolaires auxquels est sujet son mari, dont les propos et le comportement récents ont inquiété, demandant "compassion et empathie". Candidat déclaré à la Maison Blanche, Kanye West a tenu dimanche des propos décousus et parfois incohérents lors de ce qui était présenté comme sa première réunion de campagne, à Charleston (Caroline du Sud). Il a ensuite posté lundi une série de messages énigmatiques sur son compte Twitter, laissant entendre que sa femme cherchait à le faire interner en psychiatrie. Mardi, il a écrit un nouveau message, avant de l'effacer, affirmant qu'il cherchait à divorcer et reprochant à Kim Kardashian West d'avoir eu une liaison avec un autre rappeur, Meek Mill, ce que l'intéressé a démenti. "Ceux qui comprennent les maladies mentales ou les troubles compulsifs savent que la famille n'a aucun pouvoir (sur le malade) sauf s'il est mineur", a écrit la vedette de télé-réalité sur son compte Instagram. "Ceux qui ne sont pas au courant ou voient ça de loin peuvent porter des jugements et ne pas comprendre que c'est à l'individu de demander de l'aide, quoi que tentent la famille et les proches", a-t-elle ajouté. Une disposition de la loi californienne dite section 5150 permet néanmoins à un proche de demander que le malade soit interné sans son consentement, le temps d'une évaluation psychiatrique qui peut durer jusqu'à 72 heures.



Report du Festival international du théâtre universitaire de Casablanca



Le comité d'organisation du Festival international du théâtre universitaire de Casablanca (FITUC) a décidé de reporter, à une date ultérieure, la 32ème édition qui était prévue en juillet, en raison des circonstances sanitaires exceptionnelles imposées par la pandémie du nouveau coronavirus.

Suite aux conditions prévalant actuellement dans le monde, sur tous les plans, ayant imposé le report de plusieurs manifestations et festivals, le FITUC adhère à cette dynamique, conformément aux mesures préventives prises par le Maroc pour lutter contre la prolifération du Covid-19, indique le comité d'organisation dans un communiqué.

Le doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines Ben Msik et président du festival, Abdelkader Kenkai, cité par le communiqué, a souligné que la décision du report est difficile et décevante, vu que le comité de coordination du festival a travaillé sérieusement tout au long de l'année pour l'organisation de cette édition.

Le festival a proposé, suite aux convictions des organisateurs, plusieurs idées et projets en conformité avec les orientations

artistiques, culturelles et créatives du festival, notant que la situation épidémiologique dans le monde ne permet pas de concrétiser ce rêve, tout en privilégiant la sécurité des invités, des participants et des organisateurs.

Ainsi, ajoute le communiqué, les organisateurs annoncent que la prochaine édition poursuivra son action et créera une nouvelle dynamique visant à mettre en place des stratégies et mécanismes organisationnels renouvelés prenant en compte les développements survenus dans le monde, en vue de réaliser les objectifs du festival, un des grands et anciens au monde qui accueille chaque année une élite de jeunes artistes des quatre coins du monde représentant des universités internationales et des écoles supérieures.

Cette manifestation reflète l'ouverture du Maroc, de l'Université Hassan II de Casablanca et de la Faculté des lettres et des sciences humaines Ben Msik sur la jeunesse du monde, à travers une diplomatie culturelle parallèle et une interférence culturelle, ce qui a eu des répercussions positives sur les oeuvres créatives, souligne la même source.



Le virus s'étend inexorablement sur le continent américain



Le coronavirus s'étend inexorablement sur le continent américain où les nouveaux cas de contamination se multiplient, mais ni l'Asie, ni l'Europe ne semblent sorties d'affaire, avec de nouveaux signes d'inquiétude comme au Japon où la capitale est en alerte maximum.

Les quelque 10 millions d'habitants de Tokyo ont été invités à rester chez eux jeudi, premier jour d'un long week-end férié au Japon.

Cette poussée survient alors que

le Japon s'apprête à marquer jeudi le début du compte à rebours d'un an avant la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Tokyo, reportés à 2021 en raison de la pandémie.

L'Australie, qui avait jusqu'à présent réussi à contenir l'épidémie, a enregistré mercredi un nombre record de contaminations en 24 heures, et l'Inde s'est résignée à ordonner au Cachemire un confinement strict pendant au moins une

semaine face à la résurgence du virus. Les autorités indiennes ont également décidé d'annuler le pèlerinage hindou annuel de l'Amarnath, une première en plus d'un siècle.

En Europe, la Belgique, où le taux de mortalité est particulièrement élevé, s'inquiète de la hausse significative des contaminations. Le pays doit "agir vite", averti mercredi le Centre national de crise, à la veille de l'annonce probable de nouvelles mesures restrictives

Mais c'est sur le continent américain, particulièrement au sud, que la situation reste la plus préoccupante. Le seul des quatre millions de cas de contamination a été franchi en Amérique latine et aux Caraïbes où, à lui seul, le Brésil compte désormais plus de 2,2 millions de cas. Plus grave, le géant sud-américain a enregistré mercredi une explosion de nouvelles contaminations avec près de 68.000 cas en 24 heures.

De plus, les chiffres officiels brésiliens sont considérés comme largement inférieurs à la réalité par la communauté scientifique, en raison de l'absence de tests de masse dans ce pays dont le président, Jair Bolsonaro, a lui aussi été contaminé, ainsi que plusieurs membres de son gouvernement.

Au nord, les Etats-Unis ont de nouveau enregistré mercredi, pour la neuvième journée consécutive, plus de 60.000 nouveaux cas de contami-

nation en 24 heures.

De loin le pays le plus touché au monde en valeur absolue, les Etats-Unis, après avoir connu une amélioration vers la fin du printemps, voient depuis plusieurs semaines l'épidémie repartir à la hausse, notamment dans le sud et l'ouest du pays.

A Washington, les autorités ont durci mercredi les règles sur le port du masque et ordonné à tous les résidents de se couvrir le visage dès qu'ils quittent leur domicile.

"Vous devriez porter un masque car vous ne savez pas si vous pourriez maintenir la distanciation physique", a préconisé la maire démocrate Muriel Bowser.

Face à la montée de l'épidémie, les Etats-Unis ont décidé de précommander massivement un futur vaccin: pas moins de 100 millions de doses pour 1,95 milliard de dollars, avec la possibilité d'acquiescer 500 millions de doses additionnelles de ce vaccin développé par la firme allemande Biontech et le laboratoire américain Pfizer.

Après de premiers résultats encourageants, ce projet de vaccin entre dans une phase décisive d'essais cliniques à grande échelle. Mardi, Londres avait annoncé le préachat de 30 millions de doses auprès des deux entreprises.

Longtemps accusé de déni face à la pandémie, le président Donald

Trump a spectaculairement changé de ton, admettant une récente "hausse inquiétante des cas" dans le sud du pays.

"Nous demandons à tout le monde de porter un masque quand la distanciation physique n'est pas possible", a-t-il lancé après avoir jusqu'ici défendu la "liberté" individuelle en la matière.

La pandémie a fait au moins 616.965 morts dans le monde depuis fin décembre, selon un bilan établi par l'AFP mercredi, pour quelque 15 millions de cas officiellement déclarés.

L'espoir d'un nouveau vaccin a été salué mercredi par la bourse de New York, qui a terminé une nouvelle fois en hausse à +0,62%. Mais la pandémie continue de faire des ravages dans l'économie réelle et la vie quotidienne de millions de personnes à travers le monde.

Jesús Yépez, guide touristique à Mexico, dort désormais dans un refuge pour sans-abris, après avoir tout perdu, faute de touristes. Début juillet il a été expulsé du logement qu'il louait dans le centre historique de la ville.

A Madrid, Sonia Herrera, employée de maison non déclarée, remerciée par ses patrons, dépend désormais de la banque alimentaire. "Ça me fait un peu honte de demander de l'aide", dit cette Hondurienne de 52 ans.

Plus de trois millions de cas déclarés en Europe

Plus de 3 millions de cas du nouveau coronavirus ont été officiellement déclarés en Europe, dont plus de la moitié en Russie, au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie, selon un comptage réalisé par l'AFP à partir de sources officielles jeudi à 8h00 GMT.

L'Europe recensait jeudi matin 3.002.861 cas, pour un total mondial de 15.237.784 infections. Le continent reste la région la plus touchée en nombre de décès : 206.633 morts, sur 626.994 recensés dans le monde.

La Russie, pays européen recensant le plus grand nombre de cas (795.038 pour 12.892 décès), le Royaume-Uni (296.377 cas, 45.501 décès), l'Espagne (267.551, 28.426) et l'Italie (245.032, 35.082) sont les quatre pays du continent comptant officiellement plus de 225.000 cas sur leur territoire.

Ces nombres de cas diagnostiqués ne reflètent toutefois qu'une fraction du nombre réel de contaminations, de nombreux pays n'utilisant les tests que pour le traçage ou ne disposant pas de ressources suffisantes pour mener de larges campagnes de dépistage.

Aucune lueur dans le tunnel de la pandémie au Mexique

Au Mexique, aucun signe avant-coureur d'un ralentissement de la pandémie n'est visible. Et pour cause: le confinement n'y est toujours pas obligatoire et l'aide économique à la population y est insuffisante, selon des avis d'experts.

Les autorités semblent avancer à tâtons pour sortir de cet engrenage sanitaire qui a contraint au chômage les nombreux Mexicains employés du secteur de l'économie informelle.

Le refus d'imposer l'enfermement forcé de la population, dès le début de la crise, avait été une décision du président de gauche Andrés Manuel López Obrador (AMLO).

Il en avait justifié le risque en avançant l'argument du respect des droits humains, mais surtout la nécessité pour des millions de travailleurs informels - 56% de la main-d'œuvre - de se nourrir.

"Il n'y a jamais eu de quarantaine stricte. En tant que société, nous n'avons pas eu la discipline nécessaire pour rester chez nous, les chaînes de transmission du virus n'ont pas été coupées", constate Malaquías López, ancien fonctionnaire de la santé et expert en politique publique à l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM).

Avec 127 millions d'habitants, le Mexique est le quatrième pays au monde en termes de décès dus au Covid-19 (40.400) et le septième en termes d'infections (356.255).

En dépit de ces chiffres et alors que certains pays se préparent à la possibilité d'une seconde vague de la maladie, AMLO affirme sans sourciller que l'épidémie est en déclin, certes "très lentement", et que le système de santé résiste encore.

Le ministère de la Santé reconnaît toutefois que l'augmentation moyenne des nouveaux cas est de 1,2% par jour et qu'il faudra "plusieurs mois" pour parvenir à un contrôle adéquat dans la plupart des 32 Etats de la fédération mexicaine.

D'autres idées émanant d'AMLO ont aussi limité l'aide gouvernementale, comme son penchant pour l'austérité ou son aversion pour l'endettement et les stimuli économiques, qu'il qualifie de mesures "néolibérales".

Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le plan budgétaire du Mexique pour faire face à la

crise sanitaire équivaut à 1,1% du PIB.

Le Mexique se situe ainsi en 12^e position parmi les 16 pays d'Amérique latine qui ont en moyenne alloué des budgets de 3,2% de leur PIB.

Le président mexicain a préféré miser sur des programmes de soutien aux personnes âgées, aux jeunes et aux enfants, des promesses de campagne jugées inadaptées aux conséquences désastreuses du confinement pour l'économie du pays.

Il a aussi promis en avril d'octroyer trois millions de prêts aux petites entreprises et aux travailleurs, d'une valeur de 1.110 dollars chacun. Mais à la date de vendredi, seuls 963.831 prêts avaient été distribués, selon le gouvernement.

"Les montants ne sont pas conformes à la réalité", met en garde César Salazar, universitaire à l'Institut de recherche économique de l'UNAM.

L'absence de réponse adaptée à l'ampleur de

la crise explique les sombres prévisions pour l'économie mexicaine, qui chuterait de 9% cette année, selon les analystes, tandis que le chômage frappe désormais 12 millions de personnes depuis avril.

L'imposition d'une vraie mesure de confinement risquerait d'aggraver une situation déjà rendue dramatique par la période.

Une nouvelle paralysie de l'économie "porterait le coup de grâce à de nombreuses entreprises qui ont réussi malgré tout à survivre", avertit M. Salazar, qui estime que dans un tel scénario, l'Etat devrait augmenter son soutien.

La municipalité de Mexico, la zone la plus touchée par le nouveau coronavirus, a mis en place des alternatives au confinement total.

La capitale a ainsi multiplié les tests de dépistage du virus afin de restreindre la mobilité des personnes atteintes, alors que le gouvernement fédéral

se montre au contraire pour le moins réticent à procéder à des tests en masse.

A ce jour, le Mexique est le pays d'Amérique latine qui effectue le moins de tests pour 1.000 habitants, selon l'Université d'Oxford.

La stratégie de "confinement" de Mexico ne trouve aucun écho au sein du gouvernement fédéral qui insiste sur la garantie des soins médicaux plutôt que sur le confinement.

"On préfère laisser la pandémie évoluer, en essayant d'éviter la saturation des hôpitaux", explique Alejandro Macías, expert en maladies infectieuses et "tsar" de la pandémie de grippe H1N1 2009. Les autorités ont prévu qu'étant donné la taille du territoire mexicain - près de 2 millions de kilomètres carrés - le coronavirus frapperait sous la forme d'épidémies localisées qui devraient être combattues localement.



Derrière la fermeture d'un consulat, la colère américaine contre l'espionnage industriel chinois

Une compétition acharnée pour la suprématie économique et technologique, sur fond de course au vaccin contre le Covid-19: la fermeture d'un consulat de Chine aux Etats-Unis, accusé d'espionnage, est une nouvelle illustration de la confrontation aux allures de nouvelle Guerre froide entre Washington et Pékin.

La diplomatie américaine a invoqué la protection de "la propriété intellectuelle" pour ordonner la fermeture du consulat chinois à Houston, au Texas. Cette mission diplomatique est en fait "le cœur" d'un "vaste réseau d'espions", a renchéri le sénateur Marco Rubio, président de la commission du renseignement.

Sans établir un lien direct, le secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo a relevé que sa décision spectaculaire intervenait dans la foulée de l'inculpation, par la justice de son pays, de deux Chinois soupçonnés d'avoir mené des cyberattaques contre des entreprises impliquées dans la recherche d'un vaccin contre le coronavirus.

Houston est d'ailleurs un des plus grands pôles mondiaux de recherche biologique et médicale.

"Le département d'Etat n'a pas dû prendre une telle décision à la légère, dès lors qu'elle provoquera presque certainement la fermeture d'un de nos propres consulats", a tweeté l'ex-diplomate Molly Montgomery, chercheuse au centre de réflexion Brookings Institution.

C'est en fait un contexte d'"espionnage massif" imputé à la Chine qui semble avoir motivé cette mesure de rétorsion. "Il ne fait aucun doute que la Chine représente une menace phénoménale en termes d'espionnage pour les Etats-Unis", estime Abraham Denmark, du centre de recherche Wilson Center - tout en s'interrogeant sur l'efficacité de la fermeture du consulat.

Les accusations de vol des secrets industriels américains par des espions chinois ne datent pas d'hier.

Mais Donald Trump en a fait un thème majeur de sa guerre commerciale avec Pékin, reprochant à ses prédécesseurs d'avoir laissé le champ libre aux

ambitions chinoises, et promettant dès avant son élection en 2016 de rétablir l'équilibre entre les deux premières puissances économiques mondiales.

Et maintenant que la confrontation se durcit et s'étend à toute une série d'autres dossiers, de Hong Kong aux droits des musulmans ouïghours en passant par les ambitions chinoises en mer de Chine méridionale, le sujet de la propriété intellectuelle est à nouveau brandi par Washington.

Le directeur de la police fédérale américaine, Christopher Wray, a fait état début juillet d'une "hausse de 1.300% des dossiers d'espionnage économique impliquant la Chine" au cours des dix dernières années.

"Le FBI ouvre une nouvelle enquête de contre-espionnage liée à la Chine toutes les dix heures", a ajouté son patron, qui voit dans ces campagnes coordonnées par le Parti communiste chinois "la plus grande menace à long terme" pour la sécurité des Etats-Unis. Le ministre de la Justice Bill Barr a aussi eu des mots durs à l'égard des

grands noms d'Hollywood et de la Silicon Valley, comme Disney, Google, Microsoft, Apple ou Yahoo, "bien trop prompts à collaborer avec le Parti communiste chinois", par peur de perdre l'accès au vaste marché du géant asiatique. Mais la crise sanitaire mondiale a probablement exacerbé ces tensions: le président Trump accuse les autorités chinoises d'être responsables de la propagation du nouveau coronavirus.

Or, dans ce contexte, Washington affirme aussi depuis mai que Pékin tente de pirater la recherche sur un vaccin, qui fait l'objet d'une compétition effrénée entre laboratoires pharmaceutiques et grandes puissances - une affirmation que semblent étayer au moins partiellement les inculpations de cette semaine.

Bill Barr a, plus largement, mis en garde contre la "blitzkrieg économique" menée selon lui par la Chine pour "dépasser les Etats-Unis en tant que première superpuissance mondiale".

Cette crainte d'un déclassement américain est très prégnante à Washing-

ton, où le sentiment anti-Pékin est de plus en plus diffus au sein de la classe politique.

A bientôt cent jours de la présidentielle américaine du 3 novembre, alors que son adversaire démocrate Joe Biden rivalise aussi de fermeté, Donald Trump veut démontrer qu'il met en pratique son slogan "America First", ou "l'Amérique d'abord".

La Chine est d'ailleurs devenue le sujet quasiment unique et omniprésent de sa politique étrangère.

Les faucons de son administration s'emploient à donner à la confrontation une dimension idéologique, à l'instar de Mike Pompeo qui devait prononcer jeudi un discours sur "la Chine communiste et l'avenir du monde libre".

"L'administration américaine parle désormais presque uniquement du Parti communiste chinois pour évoquer la Chine. Une manière crue de transformer une rivalité entre grandes puissances en croisade idéologique", a noté sur Twitter l'ex-ambassadeur de France à Washington, Gérard Araud.

Horizons Chocs contemporains et domaines stratégiques d'intervention pour les futurs africains

Au cours des années 80, le paradigme naissant pour les pays en développement, notamment ceux situés au sud du Sahara, reposait sur deux piliers essentiels, à savoir la démocratie et l'économie de marché. Cette approche, qui trouve sa source dans le consensus de Washington, a été longuement débattue lors des forums, en particulier ceux animés par les agences du Système des Nations unies. Elle a été privilégiée pour faire face aux chocs et crises subis par nos économies.

L'éclosion et le développement de ce paradigme évoqué, ci-dessus, ont été facilités par la fin de la Guerre froide dont le point culminant a été la chute du mur de Berlin en 1989. Face à cette situation, les sirènes jonchées sur les piliers de ce paradigme ont vite fait de convaincre plusieurs intellectuels dont également ceux se réclamant des mouvements de gauche, de la pertinence de cette approche.

Ce paradigme a favorisé la mise en œuvre des politiques d'ajustement, de gestion de la demande et de stimulation de l'offre de production menées au cours des années 80. Ces réformes reconnaissaient un rôle majeur au marché dans la production des biens et services marchands. L'Etat a vu son action circonscrite dans la sphère des biens et services non mar-

chands avec un credo : faire moins mais mieux.

Les résultats étaient globalement mitigés, mais certains pays avaient pu opérer une rationalisation des dépenses publiques, une reprise de la croissance et une relative amélioration de la gouvernance.

Ces pays avaient commencé à infléchir la courbe de la pauvreté même si on observe encore une grande paupérisation des pays en conflits et/ou confrontés à des contraintes majeures en matière de gouvernance. La croissance du PIB du continent, estimée à 3,4 % en 2019 selon la Bad, était projetée à 3,9% et 4,1% respectivement en 2020 et 2021. Cette pandémie a entraîné un nouveau choc, d'une autre nature, qui a remis en cause les objectifs de croissance des pays et freiné les efforts d'une plus grande inclusion sociale. Elle agit négativement sur les agrégats de l'offre et de la demande de production.

Pour ma part, je ne prétends pas épuiser le débat sur la relation «cause à effet» entre l'évolution actuelle de notre planète et l'avènement de la pandémie de Covid-19. Cependant, la tentation est forte de mettre en exergue deux causes :

1- Le Covid-19 peut être perçue comme un appel à l'autorégulation de la planète sur des questions majeures de son devenir telles que les changements climatiques, la protection de l'environnement et la satisfaction des

besoins essentiels de nos populations ;

2- Le Covid-19 se présente comme une situation unique fournissant un précipité pour les manifestations au grand public des germes de changements, tendances lourdes et tares de nos sociétés. La tentation est également forte de se rappeler du son de la mystérieuse trompette dont parlait Bob Marley, même si nous sommes convaincus qu'il y aura encore d'autres trompettes ayant un impact sur le devenir de nos générations.

Au-delà des réponses ponctuelles des pays du continent pour lutter contre les effets de Covid-19, je voudrais partager, à travers les lignes qui suivent, les principaux domaines d'intérêt qui vont demeurer en matière d'élaboration et de mise en œuvre réussie des politiques de développement dans nos pays.

Hiérarchiser nos préférences collectives doit plus que jamais demeurer au centre de nos préoccupations. Cette pandémie en constitue également une remarquable opportunité. Elle est favorable à la détermination des principales variables à considérer dans une analyse structurelle pour nos scénarii de développement.

Dans cette perspective, nos pays doivent se doter de systèmes de gestion du développement articulés autour des long, moyen et court termes pour redonner les éclairages indispensables à nos programmes d'actions et

d'investissement.

Protéger la biodiversité à travers la prise en compte des effets liés au changement climatique et à l'environnement, constituera le lit de nos pensées pour le bien-être de nos populations.

Ces préoccupations continueront d'être des tendances lourdes pour toute étude prospective et stratégique qu'aucun pays ne pourra ignorer. Elles encouragent aussi la poursuite de la relecture du mode de calcul économique tel qu'il est pratiqué actuellement pour la quantification des inconvénients et avantages pour le choix des investissements.

Développer le savoir en vue de s'approprier l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement

Même si elles doivent bénéficier d'un éclairage externe, l'élaboration et la mise en œuvre de nos politiques de développement doivent être notre propre fait. Pour ce faire, le savoir des générations, fortement corrélé à l'accumulation du capital, en est une condition première de réussite. Sans une accumulation du savoir, les attitudes et aptitudes de nos populations ne permettront pas de disposer des compétences requises pour la transformation de nos sociétés. Le capital humain doit mettre l'accent sur l'adaptation de l'offre de formation aux besoins de notre système de production et nos valeurs culturelles.



Intensifier la recherche-développement

Elle doit avoir un impact certain sur l'accroissement de la richesse, notamment là où nous disposons d'avantages comparatifs. L'émulation, lors de la pandémie, pour faire face, avec des compétences locales, au besoin d'appareils à respirer est à saluer. Cette émulation doit être une constante et concerner toutes les chaînes de valeur. Les normes et qualités des produits et l'innovation sont des préalables pour la transformation.

Renforcer la démocratie et la gouvernance participative qui continueront d'être des piliers du paradigme de notre développement.

Un système démocratique solide, des institutions et mécanismes, permettant d'asseoir les principes de participation, de transparence et d'obligation de rendre compte, doivent être clairement définis et être au cœur de la conduite des affaires de la Cité. Ce système favorise une acceptation des politiques de développement et le renouvellement des compétences et la transition politique dont nos pays ont grand besoin.

Instaurer et renforcer le dialogue social inclusif entre l'Etat, le patronat et les travailleurs sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique économique et sociale

Ce dialogue devra permettre une formulation conjointe de toute stratégie de promotion du secteur privé et de l'emploi, notamment des jeunes. L'Etat doit créer un climat favorable à ce dialogue, mais également favoriser le renforcement des capacités techniques pour une participa-

tion active du secteur privé à ce dialogue. Il faudra encourager aussi la prise de participation par les travailleurs au capital des entreprises, gage d'un partenariat solide entre l'Etat et le patronat et encourager la mise en place d'un système de partenariat public-privé au vu des besoins de financement, du rôle de l'Etat et de l'insuffisance de ses ressources.

Poursuivre le renforcement des infrastructures de base (routes, énergie, NTIC, eau, assainissement, etc.) à vocation nationale et régionale et le développement urbain

Ces infrastructures permettront de procéder au désenclavement des zones de production, d'accélérer le processus d'intégration économique et de favoriser la mise en place des unités de production dans les secteurs structurants. L'Etat devra également promouvoir le développement urbain, la décentralisation et la déconcentration.

Rechercher la compétitivité restera un mode privilégié d'accroissement de la richesse des nations

La demande mondiale continuera d'être une source de spécialisation des économies qui ont la capacité de procéder à des innovations, de maintenir et d'accroître la compétitivité. Dans cette perspective, la compétitivité ne doit pas être perçue comme un jeu à somme nulle. La délocalisation des segments de production industrielle se poursuivra là où les facteurs de production sont les moins onéreux. Cette approche a été théorisée par plusieurs économistes dont notamment Paul Krugman qui a obtenu le

Nobel d'économie. Auparavant, l'économiste Kaname Akamatsu avait montré en 1937, en s'appuyant sur l'exemple du Japon, comment les pays (les quatre dragons : Singapour, Corée du Sud, Hong Kong et Taïwan), pour réussir leurs insertions dans l'économie mondiale, se sont engagés dans un processus d'industrialisation, d'abord, sur un produit à faible technicité importé (politique d'import substitution), à la production, par la suite, de biens destinés à l'exportation. Cette approche est connue sous le nom de la théorie du « vol d'oies sauvages ».

Sous ces éclairages, rechercher la compétitivité signifie, d'abord, une reconquête de nos marchés intérieurs et suppose des plans d'amélioration de la compétitivité des entreprises pour une politique d'import substitution réussie.

Par la suite et de manière progressive (parfois concomitantes), nos pays devront adopter des politiques axées sur les exportations. La compétitivité n'est pas ainsi antinomique à la souveraineté et le multilatéralisme demeurera comme mode privilégié pour résoudre les problèmes entre nations. Les avantages de la globalisation pour nos populations demeurent supérieurs aux effets de la dé-globalisation qui, à terme, favoriseraient un accroissement des prix, une inefficacité des appareils de production.

La recherche de la compétitivité ne doit pas se faire au détriment de la protection de la biodiversité et la mise en place d'un minimum requis en matière de santé et d'éducation doit être au cœur de nos politiques publiques. Les politiques dans ces domaines ne doivent pas exclure l'apport du secteur privé, mais l'interven-

tion de l'Etat doit être efficiente et demeurer une garantie pour la satisfaction de ce minimum requis.

En d'autres termes, les lois du marché ne doivent pas être les seuls instruments de pilotage de l'économie. Par ailleurs, en tirant les leçons de la pandémie, il serait plus efficace d'asseoir une cartographie des risques et des mesures d'atténuation dans nos systèmes de gestion des secteurs clés plutôt que de prôner systématiquement la préférence nationale pour chaque type de besoins.

Une telle approche ne peut être durable. Nos futurs reposent sur le développement des échanges des biens et services marchands à travers l'amélioration continue de la compétitivité et la recherche de l'innovation.

Je voudrais, enfin, terminer mon propos en insistant sur l'apport de la communication à travers laquelle l'image de nos pays est perçue. Elle doit être une partie intégrante de nos stratégies. La communication joue un rôle fondamental pour l'utilisation des ressources locales, la protection de nos valeurs culturelles, l'orientation et le mode de consommation de nos populations.



Par Racine Kane

Ancien cadre de la Banque africaine de développement et du ministère de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°23/INDH/2020

Le 24 Aout 2020 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) UNITES PRESCOLAIRES A LA COMMUNE TERRITORIALE D'IMINOULAOUEN PROVINCE D'OUARZAZATE. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 14.000,00dhs (Quatorze Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 565.698,00 dhs (Cinq cent Soixante Cinq Mille Six Cent Quatre Vingt Dix Huit Dirhams, 00Centimes) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis
 -Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.
N° 5788/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°24/INDH/2020

Le 24 Aout 2020 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX DE

CONSTRUCTION DE TROIS (3) UNITES PRES-COLAIRES A LA COMMUNE TERRITORIALE D'IMINOULAOUEN PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 20.000,00dhs (Vingt Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 862.746,00 dhs (Huit cent Soixante Deux Mille Sept Cent Quarante Six Dirhams, 00Centimes)TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis
 -Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.
N° 5789/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°25/INDH/2020

Le 24 Aout 2020 à 11h, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) UNITES PRESCOLAIRES DANS LES COMMUNES TERRITORIALES : GHESATE ET TOUNDOUTE A LA PROVINCE D'OUARZAZATE. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 14.000,00dhs (Quatorze Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 565.698,00 dhs (Cinq cent Soixante Cinq Mille Six Cent Quatre Vingt Dix Huit Dirhams, 00Centimes)TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis
 -Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.
N° 5790/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale,
de la Formation professionnelle,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Education et de la Formation Région Souss Massa
Direction provinciale de Tiznit

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 21/E/2020
 Le 04/09/2020 à 10H00, il sera procédé à la salle des réunions de la Direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous

Massa à Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 21/E/2020, ayant pour objet : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION SOUSS MASSA A TIZNIT - PROVINCE DE TIZNIT (EN LOT UNIQUE)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction provinciale de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 6000.00 DHS (Six mille dirhams).
 L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de :348288,72 DHS (Trois cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit dirhams, soixante-douze centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Tiznit ;
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 • Soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
 • Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des ports d'EL JADIDA (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Ouadja - EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.
N° 5793/PA

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9du règlement de la consultation.
N° 5791/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale,
de la Formation professionnelle,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Education et de la Formation Région Souss Massa
Direction provinciale de Tiznit

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 22/E/2020

Le 04/09/2020 à 15H00, il sera procédé à la salle des réunions de la Direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 22/E/2020, ayant pour objet : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE L'INTERNAT DU LYCEE IBN KHALDOUN RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION SOUSS MASSA A TIZNIT - PROVINCE DE TIZNIT (EN LOT UNIQUE).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction provinciale de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 6000.00 DHS (Six mille dirhams).
 L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de :348288,72 DHS (Trois cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit dirhams, soixante-douze centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Tiznit ;
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 • Soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
 • Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9du règlement de la consultation.
N° 5792/PA

chargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma
 Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3000,00 DHS (Trois mille dirhams).
 L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de :187344,90 DHS (Cent quatre-vingt-sept mille trois cent quarante-quatre dirhams, quatre-vingt-dix centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Tiznit ;
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 • Soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
 • Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9du règlement de la consultation.
N° 5792/PA

chargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma
 Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3000,00 DHS (Trois mille dirhams).
 L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de :187344,90 DHS (Cent quatre-vingt-sept mille trois cent quarante-quatre dirhams, quatre-vingt-dix centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Sous Massa à Tiznit ;
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 • Soit transmettre leurs plis par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
 • Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9du règlement de la consultation.
N° 5792/PA

DECLARATION DE PERTE DU DUPLICATA DU TITRE FONCIER N°62/K

Nous, la Société ALENDA-CUNY, propriétaire du bien immobilier objet du Titre Foncier Numéro 62/ K sis à Fès,

Déclarons la perte du Duplicata dudit titre foncier dans des circonstances indéterminées.

Prière à ceux qui le retrouvent de bien vouloir le déposer à l'adresse suivante :

20, rue mostafa El Maani, Casablanca ou à la conservation foncière la plus proche.

Ou bien contacter : 05 22 31 07 01.
 Pour avis et mention.

N° 5782/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
10/ANP/DRPJL/JL/2020

AVIS DE REPORT

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires ayant et désirant retirer le dossier de l'appel d'offres N° **10/ANP/DRPJL/JL/2020** relatif à :

FOURNITURE DE VÊTEMENTS ET ARTICLES DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DES PORTS DE LA DRPJ_DIRECTION RÉGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA

qu'une rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

* La date d'ouverture des plis est reportée à la date du :	08/09/2020	à 11H 00	au lieu du	28/07/2020 à 11H00
* La date limite pour le dépôt des échantillons est reportée à la date du :	07/09/2020	à 16H 00	au lieu du	27/07/2020 à 16H 00

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des ports d'EL JADIDA (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Ouadja - EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N° 5793/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'IFRANE
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DES MARCHES

**AVIS MODIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 08/2020/INDH**

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'Appel d'Offres Ouvert N°08/2020/INDH est modifié comme suit :

Le 06/08/2020 à 10h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : **Achat de fourniture scolaire dans le cadre de l'opération 1 million de cartables « initiative royale » année scolaire 2020-2021 au profit des établissements scolaires « écoles, groupement des écoles et collèges » des communes relevant de la province d'Ifrane.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DBM MG du secrétariat général de la province d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Mille Dirhams (30 000,00 Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Million Soixante Cinq Mille Deux Cent Soixante Seize Dirhams et Douze Centimes (2 065 276,12 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la DBM MG du secrétariat général de la province.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés de la DBM MG du Secrétariat Général de la province d'Ifrane avant le 05/08/2020 à 10 h 00mn (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 5784/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA CULTURE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
COMPLEXE SPORTIF MOHAMED V DE CASA
ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMEDIA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 07/2020**

Le 19/08/2020 à 10 h (dix heures), il sera procédé, dans le bureau du directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca situé à Rue Caïd Al Achtar Maarif Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'exécution des travaux d'aménagement des bâtiments du Centre d'accueil bourgogne et du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca sis à la préfecture des Arrondissements de Casa-Anfa.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca situé à Rue Caïd Al Achtar Maarif Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics, www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 50.000,00 dhs (Cinquante mille dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2.145.631,80 dhs (Deux million cent quarante cinq mille six cent trente et un dhs et 80 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de directeur du Complexe Sportif Mohamed V de Casablanca sis à Rue Caïd Al Achtar Maarif Casablanca.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° : 20-14 du 8 dou al kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité, soit de la réception électronique des offres, soit la réception des offres sur support papier.

Les pièces justificatives à fournir sont:

1/ Pour les concurrents installés au Maroc, ils doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification conformément au tableau suivant :

A	A5	4
---	----	---

2/ Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent produire le dossier technique tel que prévu à l'article 06 du règlement de la consultation.

N° 5785/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région Draa - Tafilalet
Province D'Errachidia
Commune Oued Naam

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

la Commune de Oued Naam, organise un Examen d'Aptitude Professionnelle au profit du personnel, rédacteurs et adjoints Techniques titulaires classés consécutivement dans les échelles 9 et 6 selon le tableau ci-dessous et justifiant une ancienneté de 6 années au moins de service effectif jusqu'au 31 Décembre 2020.

L'accès au Grade	Nombre de poste	Conditions de participation à l'examen
Rédacteur 2° grade	un poste	Rédacteur 3° grade
Adjoint Technique 2° rade	un poste	Adjoint Technique 3° grade

Date des examens : Le samedi 08 Aout 2020.

Dernier délai de dépôt de demande de candidature : 03 Aout 2020. Au service des ressources humaines de la commune oued Naam.

Les examens se dérouleront au siège de la commune oued Naam à partir de 08 heures.

N° 5786/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
Province Ouezzane
Commune Zghira

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2020

Il sera procédé dans les bureaux de la commune Zghira, à l'ouverture des plis relatifs aux :

marché N°	Objet du Marché	Date d'ouverture	L'heure	Caution provisoire En dhs	Certificat de qualification et de classification	Estimation M.O TTC en dhs
1/2020	travaux d'aménagement des pistes dans la commune zghira province Ouezzane -lot 1	26/08/2020	10 :00	30 000.00	Secteur : B (travaux routiers et voirie urbaine) Qualification exigés : B.4 (travaux de terrassement et ouvrage d'assainissement sur la voirie urbaine) Classe minimal : 4	1 381 020.00
2/2020	travaux d'aménagement des pistes dans la commune zghira province Ouezzane -lot 2	26/08/2020	11 :00	30 000.00	Secteur : B (travaux routiers et voirie urbaine) Qualification exigés : B.4 (travaux de terrassement et ouvrage d'assainissement sur la voirie urbaine) Classe minimal : 4	1 496 286,00
3/2020	Travaux De Construction D'ouvrages Hydrauliques Sur Différentes Pistes A La Commune Zghira - Province Ouazzane	26/08/2020	12 :00	30 000.00	Secteur : D (construction d'ouvrage d'art) Qualification exigés : D.1 (ouvrages d'art courants en béton armé) Classe minimal : 5	1 450 911,60
4/2020	Travaux d'aménagement des murs de clôtures aux écoles : Benirbia ,Maidman, Larayech Et Mestitif A La Commune Territoriale Zghira	26/08/2020	13 :00	7000.00	-	414 480.00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la commune rurale de Zghira, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : « www.marchespublics.gov.ma ».

Le prix d'acquisition des plans et des documents techniques est fixé à : Néant.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 08 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune rurale de Zghira
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité à savoir :

1) Dossier administratif comprenant :

- La déclaration sur l'honneur.
- l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution Personnelle et solidaire.

2) Dossier technique comprenant :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution de la quelle il a participé ;
- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction des quels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisations, l'appréciation, le nom et la qualité de signature.
- Copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'eau pour les domaines d'activités au tableau si dessus.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir un dossier technique comme prévus au règlement de consultation.

NB : Il est prévu une visite des lieux le lundi 17 Aout 2020 à Onze (11) Heures du matin, le départ sera fait à partir du siège de la commune. Il est fortement recommandé aux concurrents d'y participer.

N° 5787/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 RÉGION BENI MELLAL-KHENIFRA
 PROVINCE DE KHOURIBGA
 CERCLE DE BEJAAD
 CAIDAT DE CHOUGRANE
 COMMUNE DE ROUACHED

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, dans le bureau du président de la commune territoriale de ROUACHED, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix suivant:

N° D'APPEL D'OFFRES	Objet de l'appel d'offres	Date et heure d'ouverture des plis	N° du local	Montant de la Caution en dhs	Estimation du cout mensuel de loyer établis par le maître d'ouvrage
2/2020	Location des locaux commerciaux n° 10-11-12-13-14-15-16-17 de la commune de ROUACHED	26/08/2020 à 11 heures	10-11-12-13-14-15-16-17	600,00 (six cent) dhs	300,00 (trois cent) dhs/mois

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service UETP de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer, leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au président de la commune territoriale de ROUACHED ;
 - Soit les déposer contre récépissé dans le service UETP de la commune ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du Ministre de l'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° 2.12.349 précité et prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

✓ Une visite des lieux sera organisée aux lieux du projet le **mercredi 12/08/2020** ; départ à 11h du siège de la commune.

N° 5 794/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE D'AZILAL
 COMMUNE D'AZILAL
 DIVISION TECHNIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :15/2020/C.AZ

Le 18/08/2020 à 10 heures il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- OBJET : TRAVAUX L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DE LA VILLE D'AZILAL-4ème TRANCHE DU QUARTIER TAOUJA NEL KANZ, PARTIE DU QUARTIER EL MASSIRA, PARTIE DU QUARTIER TANOUT, PARTIE DU QUARTIER RACHAD, ET PARTIE DU QUARTIER SALAM A LA COMMUNE D'AZILAL

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la division technique de la Commune d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés public de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **cents mille dirhams (100.000,00dhs)**.

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quatre millions deux cent cinquante mille cent soixante dhs 00 centimes. (4.250.160,00 dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Azilal ;
- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis ;
- ⇒ Soit les remettre directement au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont les suivantes :

Secteur	Classe minimale	Qualification exigées
C	3	C3

NB : les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 10 du règlement de Consultation.

N° 5 797/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE LA SANTE
 DELAGATION PREFECTORALE AIN CHOCK

CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL AIN CHOCK

La directrice du centre hospitalier préfectoral ain chock porte à la connaissance du public qu'elle a effectué une rectification sur l'avis d'appel d'offre 04/2020 publié dans le journal libération n 9068 du 16 juillet 2020 relatif au

GARDIENNAGE, SURVEILLANCE ET DE SECURITE

DES LOCAUX DE L'HOPITAL MOHAMED SEKKAT, LE CENTRE NATIONAL DE LEPROLOGIE, LE CENTRE D'HEMODIALYSE, LE CENTRE DE REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE ET LE CENTRE DE DIAGNOSTIC RELEVANT DU CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DE AIN CHOCK

Il s'agit de l'estimation du maître d'ouvrage qui est : **1 996 205.46 dh (un million neuf cent quatre vingt seize mille deux cent cinq dirhams et quarante six centimes) au lieu de 1 910 889.78 dhs (un million neuf cent dix mille huit cent quatre vingt neuf dirhams et soixante dix-huit centimes.**

Le reste est sans changement

N° 5 795/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'intérieur
 Province de Tétouan
 Commune de Tétouan
 Direction des services communaux
 Division des affaires
 Financières et budgétaires
 Service régie de recettes



المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 عمالة إقليم تطوان
 جماعة تطوان
 مديرية المصالح الجماعية
 قسم الشؤون المالية والميزانية
 وكالة المداخل

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

N° 01/2020

Le président de la commune de Tétouan porte à la connaissance du public qu'il sera procédé à la vente aux enchères publiques des matériaux mis en fourrière suivants en deux lots:

Lot 1 : 100 bicyclettes avec un prix d'ouverture fixé à 35.000.00 Dhs.

Lot 2 : un ensemble d'objets saisis selon le tableau ci-dessous avec un prix d'ouverture fixé à 90.000.00 Dhs.

Types de saisie	Nbre	Types de saisie	Nbre
Brouettes	18	Chariots d'achat	5
Portes en fer	23	Barres de fer	14
Réfrigérateur	2	Petite machine à moteur	1
Vitrine en aluminium	4	Grand cadre en aluminium	3
Jantes en métal	14	Fenêtres en aluminium	63
Chariots à deux roues	58	Seau en fer pour construction	1
Bouteilles de gaz	22	Un petit clark	1
Piliers en fer	30	Poêle électrique	1
Portes en bois	19	Poulie à corde	3
Echelle en aluminium	2	Batteries de grande taille	4
Cadres en bois	3	Ciseaux de fer	13
Piliers en fer	11	Balances d'épicerie normale	4
Kiosques de petite taille	6	Matelas pour enfants	3
Caisses en plastique	30	Poussette	1
Caisses en plastique pour poulet	8	Filet en fer	1
Panneaux publicitaires	10	Chaises	173
Echelle en bois	1	Chariots à deux roues	23
Poupée en plastique pour la publicité	5	Tables en aluminium	16
Plancha de cuisine	1	Matelas grande taille	1
Pioches	42	Un ensemble d'outils de construction	-
Tuyau flexible		Madriers	100
Matelas éponge	14	Pelles	130
Marmite d'aluminium grande taille	14	Binettes	5
		Balances d'épicerie numérique	3

Cette enchère aura lieu le **18 Août 2020** à 11 H à la fourrière, sis à rue de Caire, Tétouan.

- Le paiement sera en espèce ou en chèque certifié, majoré de **10%** pour la couverture des frais de publication.

- Le cautionnement provisoire est fixé à **40.000.00dhs** (bancaire ou délivré par la trésorerie provinciale).

- Le public peut rendre visite au lieu des objets saisis tout au long de la semaine et avant l'opération de vente aux enchères.

NB : pour la participation à cette enchère, le récépissé de cautionnement provisoire est obligatoire.

N° 5 796/PA

Sté AL HOCEIMA
CEREALES SARL
CONSTITUTION
DE SOCIETE

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 14/02/2020 à Al-Hoceima, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée (S.A.R.L) dont les caractéristiques sont les suivantes: DENOMINATION: AL HOCEIMA CEREALES

OBJET SOCIAL: 1/ Import export des céréales et des légumineuses.
2/ marchand des céréales et légumineuses en gros.

SIEGE SOCIAL: lot n° 5, Zone Industrielle d'Imzouren imzouren AL HOCEIMA.

DUREE: La durée de la société est fixée à 99 ans à dater de son immatriculation au registre du commerce.

CAPITAL SOCIAL: Est fixé à la somme de: 1 000 000,00 dh (un million de dirhams), réparti en 10000 parts sociales de 100 dh chacune.

EXERCICE SOCIAL: L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

GERANCE: La société est gérée par les cogérants associés:

- M. KALLAT Abdelaziz et M. KALLAT Mohamed said.

DEPOT LEGAL: Le dépôt légal au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima a été effectué le 19/02/2020, RC N° 2983.

N° 5805/PA

Sté PRIMA BISC s.a.r.l.
Adresse: hay IV Imzouren Al Hoceima

CESSION DES PARTS ENTRE ASSOCIES ET RETRAIT DE L'ASSOCIE CEDANT

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 01/07/2020, l'assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société PRIMA BISC S.A.R.L. au capital de 90.000,00 dh divisé en 900 parts sociales de 100,00 dh chacune a décidé ce qui suit:

- Cession de la totalité des parts sociales de l'associé BEN ABDELLAH Rafek (soit 300 parts).

- Achat de la totalité de ces parts à égalité par les associés restant soit:

- M. BOUTKABOUT M'hamed 150 parts.

- M. BOUTKABOUT Mohamed 150 parts.

- Rectification des articles 7 et 8 des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al Hoceima le 09/07/2020 sous le numéro 132.

N° 5806/PA

Sté LES MOULINS D'AL HOCEIMA SARL

Capital social : 12 000 000,00 dh divisé en 120 000 parts

Siege social : Z.I d'imzouren Al hoceima RC : 335

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 09 juillet 2020 a décidé :

- La diminuer le capital social de 12 000 000,00 dh à 10 000 000,00 dh par voie de

restitution de 2 000 000,00 dh (soit 20 000 parts) au associés respectivement à leurs apports.

- Et par conséquence la modification des articles 6 et 7 relatif au capital social.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al Hoceima le 23juillet 2020 sous le N° 214.

N° 5807/PA

« FORMARISK » S.A.R.L. AU

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

D'ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 10 000,00 DIRHAMS

SIEGE SOCIAL : Chez CENTRE D'AFFAIRES MAGHREB ARAB, 332, BD BRAHIM

ROUDANI - 5ème ETAGE N 21 RESIDENCE RAYHANE - MAARIF - CASABLANCA

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Casablanca, du 09/07/2020, il a été formé une société à responsabilité limitée d'association unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: * FORMARISK * S.A.R.L.AU

OBJET : La société a pour objet directement ou indirectement, tant au Maroc qu'à l'étranger:

- Prestation de services aux entreprises et administrations;

- Accompagnement dans la gestion des risques industriels.

- Le conseil ;

- Les services d'ingénierie ;

- L'organisation de conférences (colloques, séminaires, forums, etc) ;

- Importation, création, commercialisation et représentation de tout matériel audiovisuel, livres, logiciels et toute documentation relatifs à la gestion des risques.

- La prise de participation sous forme quelconque de toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets précités et pouvant favoriser le développement des affaires de la société

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Chez Centre d'affaires Maghreb Arab, 332, Bd Brahim Roudani- 5ème étage N°21 - résidence Rayhane - Maarif - Casablanca.

L'associé unique effectue l'apport en numéraire, à savoir :

- Monsieur Geoffrey Joseph KYLE : 10 000,00 DHS

Soit au total la somme de dix mille dirhams : 10 000,00 DHS

DUREE : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du commerce.

ANNEE SOCIALE : Du 1 JANVIER au 31 DECEMBRE de chaque année.

GERANCE: - Monsieur Geoffrey Joseph KYLE

La société sera engagée par sa seule signature.

BENEFICÉS : Les produits

nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 20/07/2020 sous le n°740189

N° 5808/PA

SOCIETE

DE FOURNITURES GENERALES INDUSTRIELLES «S.F.G.»

Société A Responsabilité Limitée d'associé unique

Au Capital Social de 10.000,00 Dirhams

Siege Social : RUE 19, N°7, LOTISSEMENT ES-SAADA AL QODS SIDI BERNOUSSI,

CASABLANCA RC : 268207 / CASABLANCA

I. Aux termes du Procès Verbal des décisions de l'associé unique en date du 16.07.2020, l'associé unique de la société SOCIETE DE FOURNITURES GENERALES INDUSTRIELLES «S.F.G.» - SARL AU a pris les décisions suivantes :

• Augmentation du capital social d'une somme de 290.000,00 dirhams pour le porter de 10.000,00 dirhams à 300.000,00 dirhams.

• Modification des articles 6 et 7 des statuts.

• Mise à jour des statuts.

• Pouvoirs à donner.

II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 23.07.2020 sous le N° 740867.

N° 5809/PA

SOCIETE COTRASOL SARL

- Aux termes d'un acte s.s.p en date du 08/07/2020, les associés de la société COTRASOL SARL, ont décidé:

- Cession des parts sociales de Mr RHOUAT ISMAIL de (600) parts et Monsieur AZIZ NAIMI de (395) parts au profit de Mr MOHAMMED FAHLI.

- Démission de Mr AZIZ NAIMI de sa qualité de gérant et nommer Mr AZIZ NAIMI gérant de la société COTRASOL pour une durée de deux ans.

- La société sera valablement engagée par la seule signature de Mr MOHAMMED FAHLI.

- Mise à jour des statuts.

- Le dépôt légal a été déposé au greffe de tribunal de commerce de Casablanca le 20/07/2020 sous n°740264.

N° 5810/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVRENT N°03/2020/DREFLCD-RSZZ

Le 25 Aout 2020 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat Salé Zemmour Zaër

à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert de prix concernant l'exécution des travaux d'aménagement du logement administratif relevant de la direction Régionale des eaux et forêts et de la lutte contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër repartis en trois lots

Lot n°01 : LOGEMENT ADMINISTRATIF SIS AU QUARTIER AMINISTRATIF, RUE YOUSSEF BEN TACHAFINE, KHEMISSET

Lot n°02 : LOGEMENT ADMINISTRATIF SIS AU QUARTIER AMINISTRATIF, RUE CAPITAINE BELHOUCINE, KHEMISSET

Lot n°03 : LOGEMENT ADMINISTRATIF SIS AU QUARTIER AMINISTRATIF, RUE KHALID IBN WALID, KHEMISSET

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du bureau de la comptabilité à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat Salé Zemmour Zaër à Khémisset, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :

www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille Dirhams (20.000,00 Dhs) par lot.

L'acte de cautionnement doit être libellé au nom de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat Salé Zemmour Zaër.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot n° 01 : cent quatre-vingt-seize mille trente-cinq dirhams et quarante centimes (196035,40 Dh)

Lot n° 02 : cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit centimes (198698,68 Dh)

Lot n° 03 : cent vingt mille neuf cent quarante-six dirhams et cinq centimes (120946,05 Dh)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jomada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

• Soit les déposer électroniquement au portail des marchés publics

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles

doivent fournir les dossiers tels que prévu par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 5811/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT

DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

Agence Nationale des équipements publics

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT

DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE MIDELT

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N°33/2020

Le 18/08/2020 à 10 :00 min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'eau de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA MOSQUEE DE TAKRSIFT-COMMUNE RURALE SIDI AYYAD-PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, Rue Agadir Midelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état :

http://www.marchéspublics.gov.ma.

Aucun cautionnement provisoire n'est prévu.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 50 200,00 dhs (Cinquante mille deux cent dirhams,00 Cts HTVA.)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jomada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de Midelt ;

• Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement,

du Transport et de la logistique de Midelt ;

• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

• Pour les concurrents installés au Maroc :

Le concurrent doit fournir la copie certifiée conforme de l'attestation d'agrément pour les domaines :

D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages) et D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages) et D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages) et D17 (Voirie, réseaux d'assainissement et eau potable).

• Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 5812/PA

« FORAGE DERIGE MAROC » SARL AU

Aux termes d'un acte sous seing privé établi et enregistré à Casablanca, il a été établi les statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « FORAGE DERIGE MAROC » SARL AU

Objet : Forage dirigé ; Location de matériel pour BTP ; Transport de marchandises ; Commercialisation de matériaux de construction ;

Siege social : Le siège social est établi à 46, Bd Zerk-touni, au 2ème Etg, Appt 6-Casablanca

Durée : 99 ans.

Capital social : s'élève à 100.000 Dhs. Il est divisé en 1 000 parts sociales de 100 DH chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique, à savoir :

• Mr BARHOUMI Abdelouhed : 1 000 Parts

Gérance de la société : la société sera gérée par Mr BARHOUMI Abdelouhed, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal est effectué au tribunal de Casablanca le 23/07/2020 sous le n°740803

N° 5813/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur

Wilaya de la Région de Casablanca-Settat

Commune de Casablanca Préfecture d'Ain Chock

Arrondissement d'Ain Chock

Direction Générale des services de l'arrondissement

Division des Affaires Economiques

AVIS D'ENQUETE COMMODO INCOMMODO

Le président de la Commune de Casablanca Préfecture d'Ain Chock avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.

Cette enquête concerne la demande déposée par : Nabila Abou El Fadel et Soufiane Abou El Fadel

Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : Lavage de voitures

Au local situé à : Lot El Fadl Rue 26 N°91 Ain Chock

Un registre des observations est mis à la disposition du public au service économique.

N° 5814/PA

« SOGEFCO »
7 AV LALLA MERYEM
KISSARIAT MERNISSI
FES.
CONSTITUTION
SOCIETE
« TRACT ATLAS »

Au terme d'un acte sous-seing privé en date à Fès le 01 janvier 2020, il a été établi les statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : « TRACT ATLAS » S.A.R.L AU
- OBJET : MARCHAND D'ACCESSOIRES OU DE PIECES DETACHEES POUR VOITURES.
- SIEGE SOCIAL : 28 RUE OTHMANE BNOU AF-FANE VN Fès.
- SUCCURSALE 11 RUE IMAM MOSLIM V.N Fès.
- DUREE DE LA SOCIETE : La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de création.
- CAPITAL SOCIAL : Le capital est fixé à 3.800.000,00 DHS (TROIS MILLION HUIT CENT MILLE DIRHAMS) divisé en trente-huit mille parts (38000) de cent (100,00) dirhams NASSIRI ALI 3.800.000,00 DH
- La gérance est attribuée à Monsieur NASSIRI ALI. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Fès le 22 juillet 2020 sous N° 1764/2020 R.C.N° 63245

N° 5815/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNKA
Tél / Fax : 0537649573 GSM
: 0668792975
Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/07/2020, il a été établi les statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " DESIGN DOLCE ARREDAMENTO " S.A.R.L AU
Siège Social : N°7 MAGASIN 1 LOT AOUADI 1 BOUZNKA.
Associé unique : MR. RAISSI ABDELILAH, de nationalité MAROCAINE, né le 18/05/1986, Titulaire de la CIN n° T204529, demeurant à OP EDAMANE IMM 31 APPT 6 AIN CHOK CASA.
Objet :
- AMENAGEMENT INTERIEUR ;
- BOIS ITALIEN CUISINE ET PLACARD ;
- TAPISSERIE DECORATEUR ;
- TRAVAUX DE CARRELAGE ;
- TRAVAUX DE MARBRE-RIE
- TRAVAUX DIVERS
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : MR. RAISSI ABDELILAH
Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de première instance de BENSILIMANE, Dépôt N°191.

N° 5816/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA
SANTÉ
CHU IBN ROCHD

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

SUR OFFRES DES PRIX
N° 041/2020/CHUIRC
Le 03/09/2020 à 11 Heures 00 mn, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres des prix :

ACHAT DE MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE, PRODUITS DE COU-CHAGE, MATERIEL DE BUANDERIE, MATERIEL DE BUREAU, MATERIEL DE CUISINE, MATERIEL DE LITERIE, MATERIEL INFORMATIQUE, MOBILIER DE BUREAU, MOBILIER MEDICAL POUR LE SERVICE DE PSYCHIATRIE (en 58 lots)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : « www.marchespublics.gov.ma ».

* Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.

* L'estimation du coût de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 5 051 180,03 DHS TTC (Cinq millions cinquante et un mille cent quatre-vingt dirhams trois Centimes toutes taxes comprises)

* L'estimation du coût de la maintenance annuelle établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 33 264,00 DHS TTC (Trente trois mille deux cent soixante quatre dirhams toutes taxes comprises)

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du règlement N° D1580/15/DEPP du 19 juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalier Ibn Rochd - Casablanca.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca
- soit déposer contre récépissé leurs plis au Secrétaire Général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons et la documentation technique exigés (en langue française ou autres langues avec traduction en langue française) accompagnés du certificat d'enregistrement des dispositifs médicaux et des annexes N° 4 - N° 5 et N°6 dûment remplis (voir article 14 du règlement de consultation), doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures

de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue Lahcen El Arjoun - Casablanca, au plus tard le 02/09/2020 avant 14 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 5817/PA

Royaume du Maroc
Ministre de la Santé
Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX

N° : 065 /2020/CHUIRC
Le 03/09/2020 à 11 heures 30 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix N° 065/2020/CHUIRC

Objet : « ACHAT DE LINGE » (Lot Unique)
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des équipements et fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics «www.marchespublics.gov.ma».

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 (Dix Mille Dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 72 004,08 DHS TTC (Soixante-Douze Mille Quatre Dirhams et Huit Centimes Toutes Taxes Comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ,29 et 31 du Règlement N° D1580/15/DEPP du 19 Juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalier Ibn Rochd - Casablanca.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Secrétaire Général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons et la liste de colisage exigés (pour tous les articles) par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des équipements et fournitures de la direction générale du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue lahcen el arjoun-Casablanca, au plus tard le 02/09/2020 avant 14 h. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 5818/PA

BUICA SARL AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/01/2020 il a été établi les statuts d'une SARL d'Associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Le capital social est fixé à la somme de cent mille 100.000,00 dirhams. Il est divisé en 1 000 parts sociales de 100 DH chacune, sous-crites en totalité, intégralement libérées et attribuées en totalité à Monsieur ZAKARIA FADIL. La société a pour objet Tous corps d'état, génie civil, Les travaux de bâtiment. Le siège est fixé à : 46, Bd.ZERKTOUNI 2ème ETAGE n°6, Casablanca. Monsieur ZAKARIA FADIL, titulaire de la C.I.N n° BK 610039 est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 10/07/2020 sous n°465143 du registre de commerce.

N° 5819/PA

CONSTITUTION

I/- Aux termes d'un acte SSP du 22/06/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique :

Dénomination : « HILAL-PRO » SARLAU.

Objet :
ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS. NEGOCIANT.

ENTREPRENEUR DE LA PLANTATION OU DE L'ENTRETIEN DES PARCS, JARDINS, AVENUES, ETC
Siège Social : CASABLANCA, 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APPT 3.

Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir : Mr : MOUSSAAB AIT ALI : 100.000,00 DHS
Durée : 99 ans.

Gérance : Mr : MOUSSAAB AIT ALI désigné comme gérant pour une durée illimitée.

II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 466253.

N° 5820/PA

CONSTITUTION

I/- Aux termes d'un acte SSP du 18/06/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique :

Dénomination : « ID COOKING » SARLAU.

Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

Traiter.
Marchand d'en détail épicerie.
Siège Social : Casablanca, 14 quartier Guynemer etg ma rue 1 mg 10.
Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir : Mme : SAADIA ID ABDELKRIM : 100.000,00 DHS
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au registre de commerce.

Gérance : Mme : SAADIA ID ABDELKRIM désigné

comme gérant pour une durée illimitée.

II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 465011.

N° 5821/PA

LA PETITE BOITE DE COM

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

59 BD ZERKTOUNI 6EME ETAGE N°18 20360 CASABLANCA

Les associés de la Société ont tenu le 30/06/2020 une assemblée générale extraordinaire au siège de la société, et ont pris les résolutions suivantes:

- Cession des parts sociales détenues par Monsieur Slim KHARRAT à Mme Essaadia JRONDI ;
- Démission du gérant unique Mr Slim KHARRAT et quitus de sa gestion ;
- Nomination de Mme Essaadia JRONDI (CIN Q27510) comme gérante de la société
- Refonte des Statuts ;
- Pouvoirs pour formalités légales.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca, le 21/07/2020 sous le numéro 740453.

N° 5822/PA

AVIS DE PUBLICITE

I- Au terme de décision de L'associés unique de la société « CARROSSERIE NOUR ECHELLALATE » décidé ce qui suit :

• Transfert de siège social de 65 LOT VIADICCI 1ER ETG APPT DROITE AIN HARROUDA A OULED SIDI ABDENBI CASCADES MOHAMMEDIA

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de première instance de Mohammedia le 03/09/2020. Sous le N°1390

III- La déclaration de modification a été déposée le 06/07/2020 sous le N° 838

N° 5823/PA

«GROUPE MARS PRIVE » SARL

I- Au terme d'un acte S.S.P il a été constitué une Société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques suivantes :

- Objet Social : ECOLE DE COURS DE SOUTIEN ET LANGUES,ENTREPRENEUR DE L'ORGANISATION DES EVENEMENTS
- Siège social : LT VIADICCI RES RANIA IMM F 1 ER ETG APPT N°2 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA
- Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :

- Mr. SOUMANI MOUNIR... 25 000,00 dhs
- Mr. EL HAKKANI ACHRAF... 25 000,00 dhs
- Mr. EL AOUNA RACHID... 25 000,00 dhs
- Mr. SOUFIANE LEGMIRI... 25 000,00 dhs
- Durée : 99 ans.
- GERANCE : Mr. SOUMANI MOUNIR, gérant associée unique pour une durée illimitée à compter du jour de l'immatriculation de la société au registre de commerce. Il aura la signature Sociale envers les tiers.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 13/07/2020 Sous le N°703

III- Ladite société est immatriculée au registre de commerce sous le numéro 25645 au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 13/07/2020

N° 5826/PA

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 20/07/2020

Sous le N°743

III- La dite société est immatriculée au registre de commerce sous le numéro 25685 au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 20/07/2020

N° 5824/PA

«MYZONE » SARL AU

I- Au terme d'un acte S.S.P il a été constitué une Société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet Social : TRAVAUX DIVERS DE CONSTRUCTIONS,CONSTRUCTIONS METALLIQUES
- Siège social : LT VIADICCI RES RANIA IMM F 1 ER ETG APPT N°2 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA
- Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :

- Mr. HALLAL MOHAMMED... 100 000,00 dhs
- Durée : 99 ans.
- GERANCE : Mr. HALAL MOHAMMED, gérant associée unique pour une durée illimitée à compter du jour de l'immatriculation de la société au registre de commerce. Il aura la signature Sociale envers les tiers.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 20/07/2020 Sous le N°744

III- Ladite société est immatriculée au registre de commerce sous le numéro 25687 au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 20/07/2020

N° 5825/PA

«AMEUBLEMENT SABOUR » SARL AU

I- Au terme d'un acte S.S.P en date du 17/03/2020 il a été constitué une Société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques suivantes :

- Objet Social : AMEUBLEMENT , DECORATION
- Siège social : LT VIADICCI RES RANIA IMM F 1 ER ETG APPT N°2 AIN HARROUDA MOHAMMEDIA
- Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à :

- Mme. ZOHRA SABOUR... 100 000,00 dhs
- Durée : 99 ans.
- GERANCE : Mme. ZOHRA SABOUR, gérant associée unique pour une durée illimitée à compter du jour de l'immatriculation de la société au registre de commerce. Il aura la signature Sociale envers les tiers.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 13/07/2020 Sous le N°703

III- Ladite société est immatriculée au registre de commerce sous le numéro 25645 au tribunal de 1ère Instance de Mohammedia le 13/07/2020

Kylian Mbappé, déjà tourné vers l'avenir

Si il devait y avoir encore un doute sur son avenir à Paris, Kylian Mbappé l'a levé au meilleur moment: le prodige français a confirmé mardi qu'il évoluerait "quoi qu'il arrive" au PSG la saison prochaine, alors que se profile vendredi sa première finale de l'été.

"Je suis là. Je suis dans le projet pour une quatrième année": en une simple phrase lâchée au micro de la chaîne beIN Sports, à la mi-temps du dernier match de préparation contre le Celtic Glasgow (4-0) avant la finale de Coupe de France, le champion du monde (21 ans) a encore une fois prouvé son sens du timing pour faire passer ses messages.

"Les cinquante ans du club, c'est une année importante aux yeux du club, des supporters, de tout le monde, donc je serai là quoi qu'il arrive. Je vais essayer de ramener des trophées avec l'équipe et de donner le meilleur de moi-même", a poursuivi Mbappé, arrivé au PSG en 2017 en provenance de Monaco contre la somme retentissante de 180 M EUR.

Premier joueur du PSG à inscrire un but sous le nouveau maillot parisien style "Hechter", en hommage au design imaginé par l'ancien président emblématique du PSG, "KM" a prouvé dès mardi son envie de marquer le cinquantenaire... au bout d'une minute de jeu!

Régulièrement relancé par la presse espagnole, le feuilleton d'un



possible départ au Real Madrid semblait de toute façon à l'arrêt: le président du club madrilène Florentino Pérez a assuré la semaine dernière qu'il n'y aurait "pas de grandes recrues cet été" dans un contexte économique plombé par la pandémie de coronavirus.

De quoi ravir l'entraîneur parisien Thomas Tuchel, heureux de pouvoir compter sur l'attaquant français pour au moins une saison supplémentaire.

"Kylian a un contrat avec nous, nous ne sommes pas prêts à le vendre. Il est super important, c'est un joueur-clé, notre joueur. C'est un ca-

deau de travailler avec lui, avec des joueurs comme Neymar, Di Maria, Icardi, Verratti, Marquinhos... Ce sont des joueurs extraordinaires", s'est-il félicité lors de la conférence de presse d'après-match.

"C'est super! Il y a vraiment une belle connexion entre lui et Neymar. Cela donne beaucoup de plaisir à tout le monde. C'est une vraie force pour le PSG. C'est top comme ça, a-t-il ajouté.

Avec respectivement quatre et trois buts inscrits depuis la reprise le 12 juillet en amical au Havre, "Ney" et "KM" ont largement participé au festival de buts de leur équipe lors

de cette phase de préparation (20 buts en trois matches), sans compter les passes décisives et les nombreuses occasions créées.

Enième symbole de leur complicité sur et en dehors des terrains, la passe décisive parfaite de Neymar, dès l'entame, que Kylian Mbappé n'a pas manqué de concrétiser pour ouvrir la marque face au club écossais.

Durant le confinement, qu'il a passé dans le Sud de la France avec ses proches, "KM" n'avait pas manqué l'occasion de distiller des clin d'oeil aux supporters et à ses coéquipiers sur les réseaux sociaux.

Son attachement à Paris, sa ville de naissance, s'étant renforcé depuis le soir de la qualification pour les quarts de finale de Ligue des champions aux dépens de Dortmund (1-2, 2-0), début mars dans un Parc à huis clos mais animé par des milliers de supporters en feu en dehors du stade. Un souvenir qui l'a profondément marqué.

Si son présent à Paris est dorénavant assuré, reste le grand enjeu à venir: la prolongation de son contrat, qui s'achève en 2022, comme celui de Neymar.

"Il est le futur du PSG. C'est ce que tout le monde veut. L'idéal serait de prolonger", a déjà plaidé Leonardo, le directeur sportif parisien dans un grand entretien au JDD fin juin.

"Parmi les cinq meilleurs joueurs du monde, Lionel Messi et Cristiano Ronaldo ont 32 et 35 ans; Neymar et Mbappé ont 28 et 21 ans, et ils sont chez nous. Il n'y a pas besoin de trop réfléchir. On profite de l'avoir, parce que c'est quelque chose d'énorme. Après, il faut trouver la solution pour continuer l'aventure ensemble", a-t-il ajouté.

Malgré le report à l'année prochaine de l'Euro et des Jeux olympiques de Tokyo, et en dépit de l'annulation de l'édition 2020 du Ballon d'Or en raison du Covid-19, son "rêve" de Ligue des champions est encore à portée de main. En attendant une année 2021 sur tous les fronts...

Feu d'artifice pour Liverpool

Pression sur Chelsea et Manchester United

Le champion d'Angleterre Liverpool a terrassé Chelsea 5 à 3 à domicile avant de se voir remettre le trophée au coeur d'un kop vide, mercredi, lors de l'avant-dernière journée du championnat d'Angleterre qui a également vu Manchester United passer de la cinquième à la troisième place malgré un triste nul face à West Ham (1-1).

Les Red Devils (3e, 63 points) auront besoin d'un match nul dimanche, à Leicester (5e, 62 points) pour retrouver la Ligue des champions. Match nul obligatoire également pour Chelsea (4e, 63 points), qui recevra Wolverhampton (6e, 59 points).

Assurés mathématiquement d'être champions depuis la fin du mois de juin, et éliminés de toutes les autres compétitions, les Reds de Liverpool ont logiquement été moins tranchants ces dernières semaines. Ils ont retrouvé leur efficacité à l'occasion du dernier match de la saison à Anfield, toujours vidé de ses supporters.

Avant de se voir remettre le trophée de la Premier League au milieu de leur kop, décoré des banderoles et des bâches des supporters, les joueurs de Jürgen Klopp ont large-

ment dominé Chelsea. La performance est réelle, sachant que les Blues avaient besoin d'un point pour assurer leur qualification pour la prochaine Ligue des champions. Des Blues qui seront, du coup, sous pression dimanche, devant Wolverhampton, une équipe qui devra de son côté assurer sa qualification pour l'Europa League.

Liverpool a fait la différence dès la première période, en menant 3-0 au bout de 43 minutes de jeu (Keita à la 23e, Alexander-Arnold à la 38e, puis Wijnaldum à la 43e). Olivier Giroud, qui n'a jamais été aussi indispensable à Chelsea que ces dernières semaines, a réduit le score juste avant la pause.

Le but de Firmino (55e, 4-1) a suggéré que Liverpool pouvait s'offrir un bouquet final, alors que des feux d'artifice pétardaient aux abords du stade. Abraham (61e, 4-2), puis Pulisic (73e, 4-3) ont redonné de l'espoir aux Londoniens, jusqu'à ce qu'Oxlade-Chamberlain libère les siens en contre (84e, 5-3).

Après une série de victoires depuis la reprise du mois de juin - essentiellement contre des équipes modestes -, les Red Devils sont redescendus de leur nuage. En comp-

tant ce piètre match nul concédé contre West Ham (1-1), ils n'ont remporté qu'un seul de leurs quatre derniers matches. Au-delà des résultats, la manière interroge.

Contre West Ham, mais aussi contre Chelsea dimanche en Coupe d'Angleterre (1-3), les Red Devils ont trop souvent laissé l'initiative du jeu à leurs adversaires. Les enchaînements du quatuor Fernandes, Rashford, Greenwood, Martial ont été quasiment inexistantes, en dehors du bon one-two entre Martial et Greenwood qui a mené à l'égalisation.

Bien que Manchester United soit troisième au soir de cette 37e journée, ce match nul est clairement une mauvaise affaire par rapport à ce qu'aurait pu offrir une large victoire, contre la 4e pire défense de Premier League.

Trois ou quatre buts d'écart ce mercredi auraient en effet permis aux Mancunien d'aller à Leicester avec la possibilité de concéder une courte défaite, tout en restant au final dans les quatre premiers.

Ole Gunnar Solskjær se dit pourtant satisfait du résultat. "Nous montons à la troisième place, et nous n'aurions pas pu monter plus haut,



même avec une victoire, ou un large score. Je n'ai pas pensé à la possibilité de marquer beaucoup de buts et de remporter une large victoire", a-t-il assuré.

Les coéquipiers de Paul Pogba - qui a encore été très inconstant, et responsable du penalty concédé -, ne doivent en aucun cas perdre à Leicester, actuel 5e du classement, mais

qui n'a qu'un point de retard.

Le match de dimanche à Leicester sera clairement le plus important de la saison, voire de l'ère Ole Gunnar Solskjær, qui doit rapidement trouver des réponses à cette baisse de régime pour éviter une deuxième saison sans Ligue des champions... à moins de remporter l'Europa League au mois d'août.

Sport

Plusieurs championnats majeurs d'Afrique sur le point de reprendre



Plusieurs championnats majeurs de football sont sur le point de reprendre en Afrique, à commencer par celui du Maroc lundi, qui sera suivi de ceux de Tunisie le 2 août et d'Égypte le 6 août, sur fond de poursuite de la pandémie de nouveau coronavirus.

Tous les championnats nationaux, sauf celui du Burundi, s'étaient arrêtés à la mi-mars alors que le Covid-19 commençait à se développer.

Seuls depuis les footballeurs

de Zambie avaient repris le chemin des stades dimanche dernier, après un report de 24 heures en raison d'une série de cas positifs.

Les responsables du football africain sont convaincus qu'ils peuvent reprendre, à huis clos, en respectant des protocoles sanitaires stricts.

Au Maroc, le Wydad de Casablanca, champion en titre, menait la danse au moment de l'arrêt du championnat, devant le FUS de Rabat et le Mouloudia d'Oujda.

Le Raja de Casablanca, triple

champion d'Afrique, 6e seulement mais avec 5 matches de moins, va commencer son opération remontée lundi face au Difaâ el Jadidi.

En Tunisie, l'Espérance de Tunis, quadruple championne d'Afrique, compte dix longueurs d'avance sur le CS Sfaxien à 10 matches de la fin et vise un quatrième titre consécutif.

En Égypte, Al Ahly est en tête à mi-championnat, avec 49 points, loin devant Al Mokawloon (33), Pyramids FC (32) et Zamalek (28).

Le Zamalek avait d'abord envisagé de boycotter la Premier League "tant qu'un remède au coronavirus n'était pas trouvé", mais a changé d'avis. Après le retour à l'entraînement, il a facilement

battu Smouha (5-1) en match amical.

En Afrique du Sud, les patrons de la Ligue voulaient reprendre le 18 juillet et finir avant le 31 août, mais les arbitres ne seront disponibles qu'à partir du 1er août. La polémique fait rage dans les médias et aucune date de reprise n'a encore été donnée.

En Algérie, l'un des pays africains les plus touchés par la pandémie, la priorité actuelle est de terminer la Coupe d'Algérie. Sans donner de date, les responsables du football algérien espèrent que cette compétition puisse reprendre bientôt, par les quarts de finale retour.

En République Démocratique du Congo, le championnat a été annulé en mars.

Iliass Haddad s'en tire à bon compte



La commission de discipline de la Confédération africaine de football (CAF) a décidé de lever la suspension prononcée contre le défenseur du Raja de Casablanca, Iliass Haddad suite aux incidents ayant marqué le match retour des quarts de finale de la Ligue des champions d'Afrique.

Iliass Haddad, suspendu dans un premier temps le 9 mars dernier, jusqu'à comparution devant la commission de discipline de la CAF, a été accusé de comportements anti-sportifs à l'encontre des supporters du TP Mazembe (RD Congo).

Selon un communiqué de la CAF, la commission de discipline a organisé une visioconférence, mardi, avec le secrétaire général du Raja de Casablanca, Anis Mahmoud et Iliass Haddad.

La même instance a annoncé avoir infligé au club casablancais une amende de 10.000 USD, sachant que le TP Mazembe a écopé de la même sanction.

Pour une place en finale, le Raja affrontera les Égyptiens du Zamalek.

Du Covid à la Botola

Le Covid-19 frappe de nouveau le club de l'IRT. Cette fois-ci ce n'est pas au niveau de l'équipe première qui se trouve actuellement en stage de concentration à Agadir, mais plutôt au niveau de la catégorie des jeunes.

Ainsi quatre joueurs ont chuté le virus dont un cadet, un junior et deux qui évoluent avec les Espoirs.

Le MAS, club de la Botola 2, n'a pas été épargné avec six éléments déclarés positifs au nouveau coronavirus. Il s'agit, en effet, de trois joueurs, de deux membres du staff technique, d'un administratif, en plus de deux cas suspects.

Le Raja compte lui aussi un cas de Covid-19, contracté par une administrative.

Le MEN célèbre les lauréats du tournoi de sport scolaire à distance

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a organisé, mercredi à Rabat, une cérémonie de remise des prix aux lauréats du tournoi de sport scolaire à distance.

Intervenant à cette occasion, le secrétaire général du ministère, Youssef Belkassmi, a relevé que quelque 82 élèves (40 filles et 42 garçons) se sont distingués lors du tournoi scolaire national à distance dans les disciplines de karaté, de taekwondo et des échecs, ainsi que dans les concours nationaux de créations cinématiques pour les élèves en situation de handicap.

"Organisé du 18 mai au 15 juin par le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en collaboration avec les Fédérations Royales marocaines du sport scolaire, de taekwondo, des échecs et de karaté et disciplines associées, ce tournoi a connu la participation de 2.592 élèves (954 filles et 1.638 garçons) représentant les différentes académies régionales de l'éducation et de la formation (AREF)", a-t-il indiqué.

Pour leur part, Aya, Taha, Ali et Ahmed, de jeunes sportifs âgés de 12 à 16 ans, ont déclaré à la MAP être fiers de leur réussite et espèrent tous embrasser une car-



rière florissante dans leurs sports préférés.

Ils ont salué l'initiative du ministère, qui est à même de stimuler leur esprit de compétitivité et de les encourager pour davantage de réussite.

Le sport scolaire aspire, notamment, à ancrer chez les élèves des connaissances relatives à la santé et à la prévention résultant d'une pratique utile des activités sportives, à les préparer à une pratique sportive régulière, ainsi qu'à développer l'esprit sportif et à instaurer les principes éducatifs et moraux chez les apprenants afin de sensibiliser la société et contribuer à son évolution.

Distinction marocaine au championnat maghrébin virtuel de taekwondo

Le Maroc a remporté 17 médailles (4 médailles d'or, 4 d'argent et 9 de bronze) lors du championnat maghrébin virtuel de taekwondo (Poomsae).

Ainsi les taekwondoïstes marocains Zakaria El Masmari (seniors), Omar El Kestit (jeunes), Zainab Hemamna (seniors dames) et Ikhlas El Hayek (jeunes dames) ont décroché des médailles d'or dans leurs catégories respectives. Quant aux quatre médailles d'argent, elles ont été remportées par Ali Amennaw (seniors), Moussa El Kestit et Mohamed El Asri (jeunes) et Zouhour Ansari (seniors dames).

Les médailles de bronze ont été décernées à Yahya El Massamri et Yassin Charifi (seniors), Alaa

Soussan (jeunes), Hanaa El Masmari et Ibtissam Hammadi (seniors dames), Malak Khiali et Fatima Zahrae Ahadioud (jeunes dames), Rayhane Bahawi et Douae Lotfi (seniors dames).

Un communiqué de la Fédération Royale marocaine de taekwondo a indiqué que ce tournoi maghrébin, organisé récemment par la Fédération algérienne de la discipline, a connu la participation du Maroc, de la Libye, de la Tunisie, de la Mauritanie et de l'Algérie.

La compétition a été également marquée par la participation de plusieurs arbitres internationaux notamment Mohamed Hajji, Aziz Yazawi, Abderrahim Ghafir, Salwa Sada et Youssef Benali.